

CA...nts par la poste :
dition quotidienne \$6.00
et Empire Britannique \$8.00
ITALIE \$10.00
Edition hebdomadaire
CANADA \$2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE \$3.00

LE DEVOIR

Rédaction et administration
43, RUE SAINT-VINCENT
MONTREAL
TÉLÉPHONE : 7460
SERVICE DE NUIT : Rédaction, Main 5121
Administration, Main 5153

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

LA BASILIQUE DE QUÉBEC DÉTRUITE PAR UN INCENDIE

Le désastre de Québec

Le télégraphe nous apporte, au moment où nous rédigeons ces notes hâtives, les détails du terrible désastre de Québec.

C'est, avec l'un des édifices religieux les plus vénérables de notre pays, l'un des grands monuments de notre histoire nationale que vient de ruiner l'incendie.

Le coup retentira douloureusement dans l'Amérique entière — dans tous les coeurs catholiques et français particulièrement.

Nous joignons, du fond de l'âme, nos respectueuses sympathies à celles qui, de tous les points du pays, monteront vers le vénérable Cardinal-Archevêque de Québec et son clergé.

Tous les coeurs, en un pareil jour et devant un pareil désastre, battent à l'unisson.

La même douleur, le même poignant regret les étreignent.

Pour le "Soleil"

Simple et rapides observations

"... M. Héroux ne se gêne pas pour interpréter l'observation que nous avons faite — que les évêques n'avaient pas formulé de griefs — comme étant une affirmation implicite que nous connaissons le document des évêques."

Ainsi parle le Soleil, et nous nous demandons encore comment nous aurions pu autrement interpréter son attitude. Quels sont en effet les textes et l'origine de ce débat? Le Soleil du 13 décembre disait en toutes lettres:

M. Sauvé va encore plus loin. Il déclare, dans sa motion, que les évêques ont des griefs contre la loi de l'Assistance publique.

C'est-à-dire que, non content d'essayer de jeter les évêques dans l'arène politique, M. Sauvé leur prête des paroles qu'ils n'ont jamais prononcées.

De ce texte, nous avons simplement conclu, le 15, "que M. Sauvé ne serait point le seul à connaître la lettre des évêques [le Soleil venait de dire: Par une indiscrétion que nous n'avons pas ici à qualifier, M. Sauvé a eu connaissance d'une communication des évêques au chef du gouvernement...], que le Soleil aussi en a eu connaissance — à moins que celui-ci ne parle de ce qu'il ignore tout à fait et, sans l'ombre d'une preuve, ne traite M. Sauvé de menteur."

Comment pouvait-on, des paroles du Soleil, faire sortir une autre conclusion? Il affirme que M. Sauvé faussait la pensée des évêques. Comment le pouvait-il faire sans connaître la pièce même qui constitue l'objet du litige? A moins, encore une fois, de parler sans preuve aucune.

Mais il était assez clair, dit le Soleil dans son article du 20, que nous voulions dire que les évêques n'avaient jamais formulé publiquement de griefs...

Ce que le Soleil voulait dire est une chose, ce qu'il a dit en est une autre.

C'est de la motion Sauvé que le Soleil parlait explicitement, le 13 décembre; c'est à propos de cette motion qu'il accusait le chef de l'Opposition d'avoir prêté aux évêques "des paroles qu'ils n'ont jamais prononcées".

Or, la motion Sauvé, que les lecteurs du Soleil peuvent retrouver au revers même du dernier article de leur journal (compte rendu parlementaire, 20 décembre, page 1, colonne 7), dit que "du que les évêques de la province de Québec auraient représenté au premier ministre que la loi de l'Assistance publique offre un danger pour l'autonomie des institutions de bienfaisance catholiques, etc..." Elle faisait suite, précisément, à la demande de publication de la lettre dont le Soleil prétend que M. Sauvé a eu connaissance, par une indiscrétion.

Tout le monde, à commencer par le premier ministre, comme en fait foi le propre compte rendu du Soleil, a donc compris qu'il s'agissait là de la lettre que M. Taschereau déclarait, encore une fois, ne pouvoir rendre publique.

Nous avons été incapable de voir dans ce texte autre chose que ce qu'y voyait, avec le reste du public, le premier ministre lui-même.

Est-ce notre faute?

Autre point.

Mais M. Héroux ne s'est pas arrêté là, dit encore le Soleil. En prenant pour acquis que le premier ministre aurait considéré virtuellement comme inexistant le mémoire des évêques — ce que tout homme droit ne pourrait supposer et qui apparaît à sa face même une odieuse calomnie!...

Faisons un raisonnement très simple. Les évêques ont écrit au premier ministre, au sujet de la loi de l'Assistance publique. Cela est admis de tout le monde. Cette lettre contient quelque chose. Personne ne supposera qu'un corps aussi vénérable ait fait pour rien du tout une démarche pareille. Ce quelque chose n'est pas simplement une expression de contentement. On n'aurait pas autrement donné à la lettre un caractère confidentiel. En matière de loi, il semble qu'il ne doive y avoir, en dehors d'un satisfecit, que des observations relatives à la modification du texte ou des conditions d'application de la loi visée.

Nous avons marqué qu'apparemment, jusqu'ici, le gouvernement n'a tenu aucun compte des observations qu'il a reçues. S'il en a tenu compte, s'il a opéré, par exemple, dans le texte de la loi, des modifications dont nous n'aurions pas entendu parler, nous serions heureux de l'apprendre et d'en faire part à nos lecteurs.

Ceci ne doit pas être confidentiel. Si le gouvernement n'a rien fait, comment peut-on se scandaliser de ce qu'un journaliste constate que celui-ci paraît considérer la pièce comme inexistante?

Elle date d'assez loin pour qu'on ait eu le temps d'agir, puisque, dans son dernier discours précisément, M. Taschereau se vantait d'avoir donné suite à une autre partie de la même lettre...

Omer Héroux.

La session de Québec

Vif débat sur les 2 bills Robert

M. Cannon les attaque vivement, M. Taschereau les défend — La majorité les vote — Remerciements des sinistrés du Témiscamingue.

Québec, 21. — Un orateur s'est levé à la Chambre, cet après-midi, M. Cannon, député de Québec-centre, a pris la parole plusieurs fois jusqu'ici, mais jamais il n'avait attiré sur lui l'attention. Il fallait les bills de M. Robert, les bills qui irritent profondément une partie de la population de Québec, pour tirer de la quasi obscurité l'association de M. Taschereau.

M. Cannon avait commencé la lutte au comité. Il l'a continuée à la Chambre. Uniquibus et rostro, il a combattu les bills Robert. Chaque nouvelle clause le trouvait débout et protestant, frappant son pupitre de son poing, défiant l'immense majorité de la Chambre. Il a fait en passant d'importantes déclarations que le chef de l'opposition a recueillies d'un crayon réjou et diligent.

Comme le premier ministre appelait simplement, pour employer le stupide langage parlementaire, le numéro du feuillet intitulé loi incorporant le Québec Tramway and Gas Company, M. Cannon a soulevé un simple point d'ordre. Les amendements ne sont pas couverts par les avis. Il a soutenu que le comité sénatorial de la Chambre de même que la Chambre elle-même sont saisis de deux nouveaux projets de loi qui ne sont pas régulièrement présentés. Il va de soi que la protestation de M. Cannon n'a pas été écoutée par la Chambre, d'ailleurs préparée à avaler les bills Robert. Chose étonnante: M. Cannon est libéral et ce sont des ministres libéraux qui les ont présentés, soutenus, que les deux bills de M. Robert a soumis au comité des bills privés ne sont que le résumé de ses trois premiers bills et que par conséquent les avis qu'il annonçait les trois premiers bills s'appliquent au second. M. Lemieux, qui présidait le comité, ne tenait pas à donner son avis. Mais il y a été contraint plus tard. Il a dit le reste donné sur un autre point raison à M. Cannon, qui s'accordait avec le règlement; mais la Chambre a renversé sa décision.

Comme le comité avait disposé de la question des avis, M. Cannon a soulevé une nouvelle objection. Il a prétendu devant le comité que le résumé des bills Robert, qui n'indiquent pas les motifs de l'incorporation, est irrégulier. Aussitôt M. Galipeault quitte son siège pour protester. Le comité a accepté les bills en parfaite connaissance de cause. Cela lui attire de la part de M. Cannon un rude brocard. "En Angleterre, dit-il, les ministres ont adopté la règle sage de ne pas prendre part aux discussions des bills privés; cette règle devrait s'appliquer ici." Mais c'est le premier ministre lui-même qui, visiblement soucieux, se lève pour répondre à M. Cannon, son associé au barreau de Québec. M. Taschereau fait l'historique des bills de M. Robert. A l'origine, ils réclamaient des pouvoirs fantastiques, fantastiques à tel point que le premier ministre lui-même s'est vu dans la nécessité de déclarer au sieur Robert que les bills, dans leur forme initiale, ne passeraient pas devant la Chambre à son avis. Sont-ce les avis du premier ministre qui ont été créés sur lui une impression? Ledit Robert s'est ravivé. Il a coupé dans ses bills, il les a édentés à tel point que dans les deux nouveaux bills substitués aux deux premiers, il ne demandait plus que le pouvoir d'incorporer des entreprises. Tels quels, ces projets de lois sont raisonnables et le premier ministre croit que la Chambre les devrait adopter. Il se gêne d'autant moins pour faire cette déclaration que contrairement à l'avis de son collègue et associé, M. Cannon, il n'est pas d'avis que les ministres ne doivent pas prendre part à la discussion des bills privés. Ces bills peuvent être, comme c'est dans le cas de celui qui occupe à l'heure actuelle l'attention de la Chambre, d'un intérêt public.

Mais si l'on croit que M. Cannon reste convaincu par les arguments du chef de son bureau, qui se trouve en même temps le chef de son parti, on se trompe. M. Cannon n'en continue pas moins la lutte après s'être attiré le concours inopiné de M. Sauvé. Il est évident que celui-ci s'amuse énormément de ce qui se passe, se gonde de la division dans le camp libéral. Aussi ne manque-t-il pas de donner raison à M. Cannon. Il sait M. Robert un homme très habile. M. Robert paraît avoir fait des concessions, le fait est qu'il a fait des concessions qui ont plu au premier ministre, de l'aveu de celui-ci. Mais qu'on ne s'y trompe pas. Il se peut très bien que ces concessions aient été faites au détriment du public.

C'est ici que se place l'un des meilleurs discours que l'on ait entendus à la Chambre. M. Cannon fait à son tour l'historique de la Québec Light, Heat and Power Company. Elle exerçait un monopole dans la ville de Québec; elle commandait les prix. C'est lui, alors qu'il représentait les citoyens de Québec au conseil municipal, qui a décidé de lui faire une concurrence. La Dorchester Electric est née qui a fait place à la Public Service Corporation et le prix de l'énergie électrique tant pour la ville de Québec, que pour les citoyens de Québec, ont été coupés de plus de moitié.

Mais M. Cannon le prend de plus haut encore: il soutient que la Chambre n'a pas droit de laisser violer ses privilèges. Si elle permet de passer outre à ses règlements, de présenter des bills qui n'ont pas suivi la filière ordinaire, ce sont, en réalité, les privilèges du peuple qu'elle laisse violer. C'est une indignité; et il plaide de toutes ses forces pour que l'on procède avec ordre. Il s'oppose comme député, il s'oppose comme citoyen de Québec à ce que quatre citoyens de Montréal, auxquels s'est joint le sénateur L'Esperance, qui n'a pas, dit-il, droit de parler au nom des citoyens de Québec, viennent réclamer l'incorporation d'une nouvelle compagnie, au risque de violer les contrats existants et de porter atteinte aux droits de détenteurs de débetures, en sautant à pieds joints, par-dessus les règlements de cette Chambre.

En dépit de l'opposition de M. Cannon, il va de soi que le bill est adopté. Il n'a réuni dans le comité qu'un vote de 38 à 14, tous les membres de l'opposition, sauf M. Gaul, volant avec M. Cannon.

Plus tard, ce soir, la Chambre, en comité plénier, puis définitivement, a adopté les 2 bills Robert en 3ème lecture. M. Cannon a réitéré toutes les objections qu'il avait faites contre le Québec Gas & Power en comité, mais le comité a écarté ses objections et les a battues par un vote de 33 à 15.

LES SINISTRÉS DU TÉMISCAMINGUE

M. Simard, député de Témiscamingue, a présenté une motion, cet après-midi à la Chambre uniquement comme il l'a dit lui-même, pour avoir l'occasion de remercier ceux qui se sont portés avec une si spontanée générosité au secours des sinistrés. Après avoir remercié le gouvernement de ce qu'il a fait M. Simard a ajouté:

"L'initiative prise à Québec et à Montréal a été admirable et efficace. La ville de Québec a souscrit, sans délai, la somme de \$100,000, tandis que la Ligue Nationale de colonisation, dont M. le docteur P.-H. Béland est le président, se mettait à l'oeuvre pour recueillir des fonds et des vêtements pour les malheureux incendiés."

"De son côté, son Eminence le cardinal Bégin, dans une lettre circulaire à son clergé, recommandait une quête dans toutes les églises de son diocèse."

"Les citoyens de la ville de Montréal ne se sont pas montrés moins généreux à l'égard des colons du Témiscamingue. Un comité, sous la direction de M. R. Dandurand et dont l'âme était Mme Mercier, femme de M. le ministre des terres et forêts, ainsi que souscription, et en quelques jours des chars de lits, d'ustensiles et de vêtements ainsi que des sommes assez importantes furent envoyés au directeur d'un comité de secours organisé au Témiscamingue, le tout pour être distribué, avec équité, aux plus nécessiteux."

M. Simard, après avoir parlé d'autres secours reçus du comité de Champlain et d'ailleurs et affirmé que les sinistrés sont restés au poste, décidés à se remettre à la tâche avec la même ardeur qu'avant, conclut:

"Pour toutes ces sympathies si confortantes, pour tous ces dévouements si efficaces et d'autres initiatives, que l'oublie certaine-ment, ainsi qu'à ceux qui veulent que la main gauche ignore ce que la main droite donne, j'offre mes sincères remerciements et le témoignage public de ma vive gratitude. Les colons du Témiscamingue unissent leurs voix à la mienne, en ce moment, pour exprimer leurs sincères remerciements à qui de droit."

La loi contre les narcotiques que nous avons expliquée l'autre jour a été adoptée cet après-midi par la Chambre, après un bref exposé de M. Nicol, le trésorier.

M. le Dr Poulin a revendiqué l'honneur de Montréal en établissant dans son discours que si celle-ci s'est acquise quelque notoriété dans le commerce des narcotiques, cela tient uniquement à sa situation démographique de ville cosmopolite et que personne ne désire

plus qu'elle l'enrayement de ce commerce maudit.

UN EMPRUNT DE \$300,000

Le comité des bills privés du conseil législatif a terminé cet après-midi l'étude du bill de Montréal, M. Perron a proposé que la ville soit autorisée à emprunter une somme n'excédant pas \$300,000 pour construire, dans le plus bref délai, le tunnel de la rue Ontario. Il a expliqué que c'était uniquement parce qu'il se trouvait en présence d'un cas de force majeure qu'il propose cette dérogation à la charte de Montréal et que le conseil ne doit pas s'en autoriser pour en demander de nouvelles. Tant qu'elle ne se conforme pas à un jugement de la Commission des chemins de fer, la ville paie \$10 par jour d'amende. Le comité a accepté sa suggestion.

Louis DUPIRE.

Bloc-notes

Cet impôt

On maugrée de toutes parts contre le nouvel impôt du timbre sur les réceptions, que MM. King et Fielding ont établi ces mois-ci. On l'inaugurera le 1er janvier prochain. Des milliers de télégrammes et de lettres de protestations, adressés à Ottawa de toutes les parties du pays, n'ont pas fait reculer le gouvernement. M. Fielding a encore besoin d'argent, nous devons encore payer. A l'heure où, dans plusieurs pays, notamment en Angleterre et aux Etats-Unis, on allège les impôts de guerre, le Canada, lui, en subit de nouveaux. Nous avons dépensé des centaines de millions en frais militaires et nous n'avons reçu d'autre chose que des impôts, des notes et des majorations de taxes. A ceux de nos loyalestes qui crient contre les ennuis de toutes sortes que cela nous occasionne, rappelés qu'avant nous étions pauvres, ou presque, nous avons à subir les conséquences de nos allures de parvenus. Cela n'est qu'une mince consolation, mais en verrons-nous poindre d'autres, d'ici longtemps, dans les budgets de M. Fielding et de ses successeurs?

Amabilités

Dans son numéro de Noël, paru hier, une feuille de Sherbrooke dont le trésorier provincial est le maître nous adresse toutes sortes d'amabilités parce que nous avons signalé qu'en 1921 elle a reçu \$17,774 des fonds publics et qu'il ne faut donc pas s'étonner qu'à ce compte elle soit dévouée au ministère qui l'alimente en partie. Pour avoir dit cela, nous sommes un pharisien, un barbouilleur, un envieux, un bourgeois et un bourgeois, une linotte, un dévot, un marmoteur de patenôtes, etc. Le baron qui enfile cela se donne beaucoup de mal pour répéter des compliments que le Soleil nous a déjà cent fois servis. Il n'importe, la bonne volonté du rédacteur de M. Nicol est évidente et l'excellent homme fait de son mieux. Remercions-le de ces amabilités. Rien de cela nous déplaît. Il peut continuer. Ce que le Soleil prétend, au vrai, c'est que le ministère, au lieu de distribuer ses contrats d'imprimerie au petit bonheur et à sa guise, à des imprimeurs et à des feuilles qui constituent une caste privilégiée, mais ne paient pas d'autres taxes que les autres ateliers et les autres journaux, devrait avoir le bon sens de demander pour ces travaux, comme pour les entreprises de routes, de ponts, d'édifices publics, des soumissions en bonne et due forme. Il choisira ensuite parmi les soumissionnaires. Le jour où cela se fera, le journal de M. Nicol et le Soleil pourront avoir toutes les commandes du gouvernement, nous ne leur reprocherons pas de toucher des fonds publics, du moment qu'ils les auront obtenus selon des règlements justes et bien établis. Par le temps présent ces feuilles font des bénéfices d'au moins 20 pour cent sur les travaux qu'elles exécutent pour le compte du ministère, sans qu'il y ait la moindre soumission demandée aux imprimeries de la province. Il y a là un abus criant. Et dans ces circonstances, les profits qu'elles font sont une subvention à peine déguisée, que ces feuilles n'obtiennent pas, si elles n'étaient gouvernementales d'un bout à l'autre de l'année. Cela revient à dire que leur avis, sur toutes les questions où leurs bailleurs de fonds sont concernés, ne vaut guère plus que les quatre fers d'un chien.

Pour compléter

Ajoutons, pour l'information de nos lecteurs, que le gouvernement québécois continue de pratiquer ce régime abusif. Ainsi, depuis le 1er juillet 1922, selon une réponse que M. Nicol vient de donner à M. Smart, à la Chambre des députés, le Soleil a reçu en nouvelles impressions, reliure et annonces, à même les fonds provinciaux, une autre somme de \$49,000, le Télégraph, \$22,415, le Canada, \$8,640, et le Bulletin de la Ferme, qui tient de très près au Soleil, \$4,950. Ces publications ont donc reçu en subventions déguisées du gouverne-

Le vieux temple historique n'est plus que des ruines — Le feu l'a complètement détruit, la nuit dernière — Les pompiers ont dû faire diligence pour préserver le presbytère, le palais cardinalice et le séminaire — Le presbytère et quelques édifices environnants sont endommagés — Dégâts matériels de \$1,000,000.

On ignore la cause de l'incendie.

QUÉBEC, 22 (D. N. C.). — La basilique de Québec est incendiée. Seuls les murs sont restés debout à la suite d'un désastreux incendie qui a détruit de fond en comble ce temple historique, bâti en 1674. Encore ce matin, les pompiers continuent leur travail dans les ruines fumantes. C'est vers minuit et demi que l'incendie a éclaté, au cours de la nuit dernière.

Il était minuit moins cinq, lorsque MM. L.-A. Cannon, de Québec-centre, le Dr Lamoignon, de Wolfe, le notaire Hamel, de Portneuf, et M. Ernest Ouellet, de Dorchester, revenant de la Chambre, ont senti une forte odeur de fumée, en passant près du Clarendon. En arrivant, à l'angle des rues Buade et des Jardins, ils ont aperçu de petites colonnes de fumée, qui sortaient des portes de la basilique où des carreaux des fenêtres. Ils ont cru tout de suite à l'incendie et l'un d'eux a crié à un jeune ouvrier, qui travaillait à la voie des tramways, rue Buade, de sonner l'alarme. Ce dernier a couru aussitôt à la boîte 7 et a sonné la première alarme. En même temps, M. Cannon se dirigeait en toute hâte vers le presbytère, afin de prévenir Mgr Laffamme, curé de la paroisse Notre-Dame. Mgr Laffamme, aussitôt, est sorti de sa chambre et a couru avertir ses vicaires, MM. les abbés Deslauriers, Belleau et Turcot.

AUCUNE ISSUE

Les pompiers étaient rendus près de la basilique à minuit et cinq. En arrivant, ils constatèrent que toutes les portes étaient hermétiquement fermées et ils n'avaient aucune ouverture possible. Armés de piques et de haches, ils ont entrepris la besogne de défoncer la porte centrale et les portes latérales de la basilique. Des nuages opaques de fumée jaillirent aussitôt et les pompiers ont dû reculer. Mais ils revinrent bientôt à la charge pour reculer de nouveau et ainsi de suite jusqu'à ce que les portes cédassent, sous les coups. Mgr Laffamme voulait sauver les Saintes Ecritures, mais il était impossible de pénétrer dans l'église.

Plus tard, un nommé P. Marcoux, employé au bureau de poste, a réussi à sauver les Saintes Ecritures.

DEUXIEME ALARME A 12 H. 20

A minuit et vingt, la deuxième alarme est donnée. Cinq minutes après, l'alarme générale était sonnée. Le chef Donnelly fit un rapide examen de la situation et déclara à un reporter: "Le feu est pris dans le milieu de la voûte et nous entendons le pétilllement des flammes. Mais il y a, à l'intérieur, un tel nuage de fumée, qu'il nous est impossible d'entrer. Je crains qu'une explosion ne se produise dans quelques minutes." Des jets d'eau furent installés et dirigés à l'intérieur par les ouvertures pratiquées au moyen des haches et des piques. Des échelles furent hissées, d'abord sur les côtés, puis au-dessus de la porte centrale. Le sinistre bruit des vitres qui volaient en éclats vint jeter la désolation parmi la foule qui grandissait toujours et qui sentait perdue la basilique de la plus vieille ville du Canada. La fumée sortait en nuage épais et forçait les citoyens à se retirer un peu à l'écart.

La nouvelle du désastre s'était répandue rapidement dans toutes les parties de la ville. De toutes les rues avoisinant la basilique, arrivaient de fort nombreux contingents d'hommes, de femmes et d'enfants. Un cordon de police, sous les ordres du chef Trudel et du sous-chef Bignoulet, avait été placé pour maintenir l'ordre.

Jusqu'à près de 1 heure, on ne vit point de flammes, mais d'épais nuages de fumée blanche flottaient au-dessus de l'église et se répandaient au loin.

AU SEMINAIRE

Les pompiers couraient en tous sens autour de la basilique et installaient de nouvelles échelles pour placer de nouveaux jets d'eau. Tout à coup, à 1 heure moins quatre minutes, on a vu du feu du côté du séminaire, aux environs de la porte d'entrée et tout le monde s'est porté de ce côté. Des hommes de police étaient là, heureusement, pour empêcher la foule d'approcher. Aussitôt, le chef Donnelly et plusieurs de ses hommes pénétrèrent dans le séminaire. Ils sont revenus quelques secondes après, et on a dirigé des boyaux vers le séminaire et la chapelle.

Au séminaire, les élèves avaient été réveillés et, sans panique, ils s'étaient habillés. Ils attendaient alors, en regardant le feu accomplir son oeuvre, que l'ordre de sortir leur fût donné.

Vers une heure et demie, des torrents de flammes s'élevaient fraye un passage au dehors et elles enveloppaient toute la partie d'en arrière de la basilique, illuminant le firmament et projetant de fulgurantes lueurs. De la minute en minute, les flammes grandissaient, se propageant dans tous les coins. On entendait partout la détonation de la poudre, le craquement sinistre des poutres de l'alcove qui devait bientôt s'effondrer.

A 2 heures 45, un bruit effroyable s'est fait entendre: une partie du toit venait de s'écrouler. Cela eut pour effet d'alimenter l'incendie et les flammes montèrent plus haut dans le firmament.

Quelques minutes plus tard, le clocher tombait dans la rue Buade, brisant plusieurs vitrines des magasins voisins.

Les pompiers continuèrent la lutte jusqu'à ce matin. Il ne reste plus que les murs de l'église.

LE CARDINAL BEGIN SUIT LE DESASTRE

Eveillés au cours de l'incendie, Son Eminence le cardinal Bégin et S. G. Mgr Roy ainsi que les autres prêtres de l'archevêché ont suivi avec angoisse les progrès de l'élément destructeur.

Les autorités religieuses de ce diocèse sont attristées par ce désastre. Ce deuil est partagé par la population de la ville. Ce matin, de nombreux laïques ont allé présenter leurs sympathies au curé et aux vicaires de la basilique. Le lieutenant-gouverneur était un des premiers rendus au presbytère de la basilique.

De nombreux télégrammes de sympathies ont été reçus par les autorités religieuses.

ON CROIT A UNE MAIN INCENDIAIRE

Les nombreux incendies qui sont survenus dans ces derniers temps laissent croire à la population de Québec que cet incendie a été allumé par des mains criminelles.

Le fait que Mgr Gariépy, recteur de l'Université, il y a près d'un mois, avait reçu une lettre l'avertissant que l'Université Laval serait brûlée, confirme cette rumeur.

La lettre était signée: "Warning" (avertissement).

On répétait que Mgr Laffamme avait reçu une lettre semblable, mais cette nouvelle est fautive. M. Champoux, avocat de Québec, affirme avoir vu un individu circuler autour de la basilique vers 11 h. 20, la nuit dernière. L'allure de cet individu semblait très louche.

(Voir aussi en page 3)

ment depuis juillet dernier à peu près vingt pour cent de ses sommes, puisque M. Taschereau estimait l'an dernier que vingt pour cent, c'est un profit raisonnable.

Pasteur

On se prépare à célébrer, à Philadelphie, le centenaire de Pasteur. Il y aura toutes sortes de manifestations, avec discours par M. Jusserand, ambassadeur de France aux Etats-Unis, et M. Brunet, représentant particulier du gouvernement français à cette célébration. Il ne faudrait pas présumer, ainsi que le porte un communiqué du directeur de la publicité de ces fêtes, que Philadelphie est la première ville d'Amérique à commémorer ainsi ce génie que fut Pasteur. Elle peut bien être la première

re des Etats-Unis; mais les Etats-Unis ne sont pas toute l'Amérique. Il y a déjà plusieurs mois, à Montréal, dans notre université française, les Canadiens français unis à des Français, ont célébré le centenaire de Pasteur, par une série de manifestations, de conférences et de réunions où différents professeurs et universitaires ont rappelé et analysé ses grandes découvertes. Et il n'y a pas plusieurs semaines, à l'ouverture du congrès des médecins de langue française d'Amérique, — encore à Montréal, — un des nôtres, le docteur L.-E. Pariseau, a prononcé sur Pasteur une remarquable allocution qui lui a valu les félicitations et les compliments de tout son auditoire et de nombreux médecins français, délégués officiels à ce congrès.

G. P.

LETTRES AU
"DEVOIR"

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

Le travail forcé

Montréal, 20 déc. 1922.

M. le directeur,
Permettez-moi de vous donner connaissance d'un fait à peine croyable, et qui ne peut que faire sursauter les gens bien pensants.

Une maison, propriétaire de seize magasins, et dont les principaux membres sont de religion juive, vient d'avertir ses employés d'un bon nombre sans catholiques, que le 31 décembre 1922, veille du jour de l'An, ou le jour de l'An même, fête d'obligation pour les chrétiens, tous les employés travailleraient afin de prendre inventaire.

Y a-t-il une loi dans notre province concernant le travail du dimanche? Et si cette loi s'applique aux Canadiens français et aux Anglais, pourquoi les Juifs seraient-ils exemptés de la respecter?

Le propriétaire de ces magasins, à qui je me suis adressé pour protester contre un tel état de choses n'a répondu tout simplement: "You're a damn fool".

Peut-être le Devoir, défenseur de nos droits, voudra-t-il signaler un tel état de choses à ses lecteurs? ABONNE.

A SAINT-SULPICE

LA BELGIQUE INDUSTRIELLE ET PITTORESQUE

Soirée belge, hier, à Saint-Sulpice, sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste. M. John van Rieckstal, consul de Belgique à Montréal, a prononcé une conférence sur la Belgique industrielle et M. van Aken une conférence sur la Belgique pittoresque. Entre les deux conférences on a montré un film qui les illustrait. Un programme musical avait été préparé. Y figuraient Mme. Laurière, Mlle Gabrielle Allard, M. J.-J. Goulet.

La soirée était sous la présidence de M. Victor Morin. On remarquait aux premières rangées MM. John Van Rieckstal, M. de Burlet, vice-consul de Belgique; le colonel Chabaille, M. Fyen, principal de l'Ecole Polytechnique; M. Henri Laureys, principal de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Jean-Baptiste Lagacé.

M. Van Rieckstal, au début de sa conférence, fit allusion à la réunion qui eut lieu récemment organisée par la Société St-Jean-Baptiste, dans le but de favoriser, et même d'accentuer les bons rapports existant entre les Canadiens et les Belges.

Le conférencier parle de la Belgique, petit pays qui n'en compte pas moins une population de huit millions d'habitants et que la guerre a contribué à faire connaître mieux. Les canaux que possède la Belgique la mettent en relations avec les pays environnants tout aussi bien qu'avec tous les pays du monde. Elle a aussi ses terminus d'une des lignes transatlantiques.

Certains produits belges se sont acquis une renommée au Canada. Mais ce n'est pas suffisant, car un pays qui se plaçait au cinquième rang au point de vue commercial doit reprendre la place que la guerre lui a enlevée. Ce mouvement de reprise s'accentue de plus en plus, heureusement. La Belgique s'est rétablie de la guerre, les villes renaissent, les voies ferrées sont construites, les haut-fourneaux sont rallumés, etc.

Le conférencier a donné des statistiques qui indiquent la reprise des affaires. Aussi la Belgique ne compte-t-elle pas plus de chômeurs qu'elle n'en avait avant la guerre. Le trafic accru du port d'Anvers dénote aussi le retour vers le développement commercial.

La Belgique doit accroître ses exportations ailleurs qu'en pays européens: elle a besoin de notre blé mais elle doit le payer, et pour cela elle doit vendre. Ici, la Belgique vend pour quatre millions de dollars environ, cependant qu'elle achète pour onze millions sans compter les taxes du change. Les relations avec la Belgique, dans la guerre, peuvent persister dans le travail de la paix. C'est ce que la Belgique demande au Canada.

M. Van Aken débute en parlant du Comité Central Industriel de Belgique, fondé il y a quelque trentaine d'années dans le but de défendre les intérêts de la production belge tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Institution privée elle est indépendante et sa voix se fait entendre partout avec grande autorité. La plupart des industries belges y sont affiliées. Ce comité est représenté sur les principaux marchés du monde par des correspondants. Incidemment, le conférencier invite les industriels canadiens à se faire représenter à la foire commerciale de l'an prochain, du 9 au 25 avril.

Puis, M. Van Aken parle des beautés de la Belgique, du pittoresque de ce petit mais admirable et enchanteur pays. Afin de favoriser le tourisme, qui est avantageux pour les visiteurs par suite du change, la Belgique offre des abonnements de chemins de fer qui facilitent considérablement les voyages à travers le beau pays de Belgique. La Belgique possède aussi un touring club dont il est le délégué au Canada. La Belgique offre des beautés incomparables au visiteur et le Canadien français qui y séjournerait y trouverait la vie agréable puisse qu'elle ressemble beaucoup à la sienne.

Mort de M. Wm Walker

New-York, 22 (S.P.A.) — William R. Walker, vice-président de l'United States Steel Corporation depuis la fondation de cette compagnie en 1901, est décédé ici, hier.

AU CONGRES DES
INGENIEURS FORESTIERS

Ces réunions ont eu lieu mardi et mercredi à l'hôtel de ville de Québec — Elections des officiers — Questions importantes discutées — Nos ressources forestières diminuent constamment Les résolutions.

Québec, 22, (D.N.C.) — L'Association des ingénieurs forestiers de la province de Québec a tenu, à l'hôtel de ville de Québec, mardi et mercredi, les 18 et 20 courant, sa deuxième assemblée annuelle.

Plus des deux tiers des membres venus de tous les points de la province, ont pris part aux délibérations.

L'association a tenu trois séances plénières. On procéda tout d'abord aux élections des officiers et des membres du Conseil. Tous les membres du conseil ont été élus à l'unanimité, savoir: Président, M. Omer Lussier, en charge des travaux techniques du service forestier de la province de Québec; président, M. S.-L. de Carteret, ingénieur forestier-en-chef de la compagnie Brown Corporation; secrétaire-trésorier, M. Victor Bailly, membre du Service forestier de la province de Québec. Les conseillers sont: MM. G.-C. Piché, chef du Service forestier de la province de Québec, Ellwood Wilson, gérant de la section forestière de la Laurentide Co. Limited, Georges Maheux, entomologiste provincial, Henry Sargis, gérant de la St. Maurice Forest Protective Association, B. Guérin, gérant de la section ouest de l'Association pour la protection contre le feu des forêts de la rive sud du St-Laurent.

Après avoir réglé les questions de routine et procédé à l'adoption d'amendements importants aux règlements proposés par le Conseil, on en vint, suivant l'ordre du jour, à l'étude des questions nouvelles.

L'AMENAGEMENT DES FORETS

Un travail très élaboré concernant l'aménagement des forêts de la province de Québec a été proposé par M. Thomas Maher, ingénieur forestier de la Cie de Pulpe de Chicoutimi.

UN FONDS DE PENSION

Le secrétaire trésorier, M. V. Baillairgé, a suggéré la création d'un fonds tant par l'Association que par les amis de la science forestière, permettant d'accorder une bourse à un membre ou encore à tout jeune homme ayant de l'initiative et du sens forestier, pour faire des études forestières spéciales dans une université étrangère.

Sur proposition de M. Otto Schierbech, ingénieur forestier de la Price Brothers Co., Ltd., il a été décidé d'organiser un système de bibliothèque ambulante parmi les membres, tel que la chose existe parmi les forestiers européens.

CREATION D'ECOLE

M. G.-C. Piché, chef du service forestier, a soumis à la considération des membres le projet du gouvernement concernant la création d'une école de gardes forestiers, d'une école et d'une chaire de papeterie et d'un laboratoire central et de stations de recherches forestières.

Le comité de standardisation, organisé à la première assemblée générale de l'Association, dans le but d'uniformiser non seulement la terminologie forestière, tant anglaise que française, à être employée dans la théorie et la pratique de la science forestière, mais aussi les méthodes de recherches scientifiques concernant les forêts, a proposé par l'entremise de son secrétaire, M. J.-A. Roy, un projet élaboré concernant l'inventaire so-

maire des forêts. Le projet a été adopté.

Parmi les études qui furent présentées à l'assemblée, il en fut une particulièrement intéressante, et qui a été faite par M. A. Codere, chargé de la section de la préservation des bois au laboratoire des produits forestiers du Canada.

Un des buts principaux de l'Association des ingénieurs forestiers, a-t-il dit, est d'augmenter le prestige de l'ingénieur et d'augmenter son efficacité pour son employeur en particulier et pour le public en général. Or pour arriver à ce but, il faut nécessairement agrandir son cercle d'activité.

Enfin, après l'exposé de l'état financier florissant de l'Association, par le Secrétaire-trésorier, le comité des résolutions proposa les résolutions suivantes qui furent adoptées:

RESOLUTIONS

1. — "Il est résolu que l'Association des ingénieurs forestiers de la province de Québec, après avoir pris connaissance des projets de loi déposés par M. Mercier, ministre des terres et forêts, félicite hautement l'honorable Taschereau, ainsi que l'honorable Mercier et leurs collègues, pour l'initiative éclairée qu'ils accordent aux questions forestières, en créant 1. une Ecole de gardes forestiers, qui sera le complément de l'Ecole forestière Laval; 2. des Ecoles et Chaires de papeterie pour le recrutement de la main-d'œuvre experte ainsi que des techniciens nécessaires pour la fabrication des pâtes et des papiers industriels; 3. un laboratoire central et des stations de recherches forestières, car ces diverses institutions auront une heureuse influence, non-seulement pour la sauvegarde et la bonne administration de notre domaine forestier, mais aussi pour l'utilisation rationnelle et économique des produits de la forêt."

2. — "Il est résolu que l'Association des ingénieurs forestiers de la province de Québec recommande de donner à la question des déchets provenant des coupes une attention spéciale, car avec l'accroissement des exploitations, le problème des incendies devient de plus en plus grave et par suite, menace très sérieusement l'avenir du pays tout entier, et de la province en particulier."

3. — "Il est résolu que l'Association des ingénieurs forestiers de la Province de Québec avertisse les citoyens de cette province que nos ressources forestières vont en diminuant constamment et qu'elles sont exposées à s'épuiser par suite des ravages dus aux feux, aux insectes, aux champignons et aux chablis."

"Elle est d'opinion qu'il serait opportun d'assurer la conservation à l'état boisé des terrains classifiés impropres à la culture, par la création immédiate de réserves forestières permanentes, à l'effet de sauvegarder la perpétuité de nos forêts et les industries qui en dépendent."

4. — "Il est enfin résolu que l'Association des ingénieurs forestiers de la province de Québec présente ses remerciements sincères à monsieur le Maire, à monsieur l'Échevin Delagrave ainsi qu'au Trésorier de la ville de Québec pour la bienveillance qu'ils ont montrée en mettant à sa disposition un local pour tenir ses assemblées."

faire croire qu'il faut se défier de lui. M. Robichon me demande de résigner ma position et de me présenter au provincial contre lui. Il n'y a pas de crainte pour M. Robichon de me défier ainsi. D'abord, le siège de la division des Trois-Rivières n'est pas vacant. Il faut faire résigner M. Mercier qui est un excellent député et qui aurait bien tort de ce faire, et ensuite M. Robichon doit savoir — et s'il ne le sait pas c'est un ignorant — qu'en vertu de la loi 12, Geo. V, section 7, tout fonctionnaire du gouvernement provincial ne peut se présenter sans avoir donné sa démission six mois avant la date de la présentation des candidats. Or, si comme la rumeur le veut, les élections ont lieu en février prochainement, il me serait donc impossible de me présenter.

La route du Pacifique Canadien pour la Californie

On peut organiser plusieurs excursions et par des routes diverses pour ceux qui ont l'intention de passer les mois d'hiver en Californie, la terre de l'éternel soleil. Le Pacifique-Canadien peut vous offrir n'importe quelle route que vous préférez, soit les deux trajets via Chicago, soit un seul trajet par les Rocheuses du Pacifique Canadien et retour par les Etats-Unis ou vice-versa. Il est à propos, quand vous projetez un voyage de cette nature, de prendre la route des Rocheuses canadiennes, de Vancouver, notre grande cité commerciale de la côte du Pacifique, et de Victoria, nouvelle Californie située sur une île dans la direction du Japon. Plus vous en pourriez voir le long du parcours, plus vous aurez de satisfaction au retour quand vous serez en mesure de décrire à vos amis les paysages grandioses que fait voir la nature et à travers la meilleure portion desquels le Pacifique-Canadien a tracé sa route jusqu'à la côte du Pacifique.

N'importe quel agent de billets du Pacifique Canadien, sera heureux de fournir toute l'aide possible en traçant un itinéraire qui donnera satisfaction.

Bureaux des billets à Montréal, 141-145 rue St-Jacques, téléphone Main, 8125, ainsi qu'aux gares Windsor, Viger, de Westmount et du Mile-End. (Rév.)

Remise d'un
vase de Sèvres

LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS A FAIT CADEAU AUX HAUTES ETUDES, HIER, D'UN BIJOU ARTISTIQUE. — ECHANGE D'ETUDIANTS ENTRE LA FRANCE ET LE CANADA. — LES DISCOURS.

Le magnifique vase de Sèvres offert, hier après-midi, à l'Ecole des Hautes Etudes par le consul de France, au nom de son gouvernement, n'a pas été, dans la circonstance, une de ces urnes où l'on déverse une éloquence facile et vide. Les orateurs ont parlé des relations franco-canadiennes, du traité de commerce négocié par MM. Lapointe et Fielding, M. Henri Laureys, directeur de l'Ecole, a laissé pressentir en ces termes un échange d'étudiants entre la France et le Canada:

"Si le projet d'établissement de bourses de voyage préconisé récemment par M. Vidal, sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique se réalise, nous osons espérer que la province de Québec figurera parmi les pays où la France enverra ses missionnaires du commerce."

Le vase de Sèvres en question est un bijou artistique. Haut de cinq pieds, placé sur un socle en velours rouge de quatre pieds, il porte en dessous une plaque commémorative ainsi conçue: "Offert par le gouvernement français à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal en souvenir de l'exposition 'la France au Canada' organisée dans ces locaux en 1921-22."

Cette porcelaine représente un vol d'oiseaux circulaire, dans une teinte de vert bleuâtre à trois tons, spécialité de la maison. Elle est signée "B. Bieville, 1922".

M. Emilien Daoust, président du conseil d'administration, a dit les heureux résultats de l'exposition inaugurée par le maréchal Foch en décembre 1921. La moitié du programme tracé par MM. Beaubien et Menier est à peine exécutée — le train-exposition canadien n'a pas encore circulé en France — et déjà le président de la République et deux de nos ministres ont signé un traité avantageux pour les deux pays. M. Daoust a rappelé que le commerce canadien en vingt fois plus considérable en 1921 qu'il n'était en 1867. Il espère que les échanges franco-canadiens d'une valeur approximative de \$45,000,000 seront bientôt doublés. Il termine en disant que le vase de Sèvres, symbole des qualités artistiques de la France, sera le plus bel ornement de l'Ecole.

M. Naggar, consul de France, au nom de son gouvernement, a fait ensuite remise du cadeau. Il a prié l'Ecole et son directeur de l'accepter comme un témoignage de gratitude de la part des autorités françaises. L'Ecole n'a pas reculé devant le bouleversement de sa propre organisation, pour héberger l'exposition française, après son fructueux et long voyage à travers l'immensité du Canada, "à marl usque ad mare", suivant les nouvelles armes du Dominion. L'orateur a rendu hommage à M. Gauthier, fait allusion aux épreuves de l'Université et exprimé le souhait que le merveilleux travail de l'Université soit mis à la portée des élèves. Bien que matière il est chargé de peser rayonnant. "Voyez sur les flancs de cette délicate et vibrante porcelaine, le grand envol des oiseaux s'élève avec quelle force et quelle grâce! Puisse ce don de la France rester longtemps en cette demeure comme un symbole des sentiments qui nous unissent et des destinées canadiennes."

M. Gauthier a ajouté quelques mots pour remercier la France et aussi son consul qui a toujours apporté sympathie et aide à l'Université. L'Ecole avait offert son hospitalité avec le plus entier désintéressement.

Nous citons la partie la plus importante du discours de M. Laureys:

DISCOURS DE M. LAUREYS

Les Etats-Unis ont, depuis quelques années, développé un système d'échange, non seulement de professeurs mais aussi d'étudiants, entre leurs principales universités, et celles de France, de Belgique, d'Allemagne, etc. Ne croyez-vous qu'il serait désirable de voir s'établir semblable échange entre les universités canadiennes et les universités françaises. Jusqu'à présent ce ne sont que nos étudiants qui vont, en nombre plus grand chaque année, suivre les cours de vos maîtres les plus illustres, mais il faudrait que dans un avenir assés rapproché que possible des étudiants français viennent au Canada, chercher, non un complément de science, mais apprendre à l'usage la race et ses coutumes, afin de la mieux comprendre et de multiplier les relations entre les deux peuples.

Or, M. le consul général, cette institution est une école de commerce, c'est-à-dire une institution qui, mieux que toute autre, pourrait servir de trait d'union, au point de vue économique, entre la France et l'Amérique. En coopérant à l'exposition de l'an dernier elle a commencé quelque peu à jouer ce rôle. Elle voudrait et pourrait le continuer et l'amplifier.

Ce n'est pas le moment de vous donner de longues explications sur nos programmes et notre matériel d'enseignement. Je désire cependant attirer votre attention sur le fait que ce dernier est tout ce qu'il y a de plus moderne et que nos programmes sont une heureuse combinaison de haute culture générale d'après les méthodes européennes et de cours d'application directe aux affaires, d'après les méthodes américaines. Ce dernier point vous convaincra qu'il serait plus que désirable de voir des jeunes gens français, diplômés de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris, ou d'autres établissements d'enseignement commercial supérieur, venir ici s'initier aux méthodes américaines. Ceux-ci pourraient profiter de leur séjour à Montréal pour se perfectionner en anglais et, pour prendre un contact définitif avec le pays, faire en même temps un stage commercial dans l'une ou l'autre de nos grandes maisons. Si le projet d'établissement de bourses de voyage, préconisé récemment par M.

Vidal, sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique, se réalise, nous osons espérer que la province de Québec figurera parmi les pays où la France enverra ses missionnaires du commerce extérieur. L'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, dès à présent, leur ouvre largement ses portes. Je crois qu'au point de vue économique la création d'un tel mouvement aurait les meilleurs résultats.

Le volume des échanges entre les deux pays, sans nul doute, en subirait rapidement les heureux effets, car les affaires se font plus facilement entre gens qui se connaissent. Bien au courant de nos méthodes commerciales, de nos besoins et de nos ressources, ces jeunes Français retourneraient chez eux avec le souvenir de la chaude sympathie qui les accueillera ici et des amitiés qu'ils y auront contractées. Il n'est pas de meilleure publicité de part et d'autre.

Vous le voyez, Monsieur le Consul général, il y a là tout un vaste champ d'action, jusqu'ici inexploité. Nous connaissons tous votre énergie et nous sommes donc persuadés que vous ne manquerez pas de faire le nécessaire pour que les efforts effectués jusqu'à ce jour ne soient pas perdus. Au Canada l'influence française gagne chaque jour du terrain, ses progrès d'ailleurs sont facilités grâce à la part de plus en plus prépondérante que l'élément canadien-français a dans les destinées du pays.

Le traité de commerce récemment signé entre la France et le Canada nous en est une preuve nouvelle. Il vient à son heure et, en facilitant les échanges entre les deux pays, va permettre aux expositions et autres démonstrations commerciales de donner des résultats tangibles.

Une assistance nombreuse et représentative était présente à cette réunion.

LES PONTS DU
SAINT-AURICE

LE RETABLISSEMENT DES TAUX DE PEAGE SOULEVE UNE VIVE DISCUSSION A LA CHAMBRE DE COMMERCE DES TROIS-RIVIERES. — UNE PROPOSITION.

Les Trois-Rivières, Qué., 22 (D.N.C.) — "Je regrette d'être obligé de déclarer publiquement que si le gouvernement provincial ne fait rien pour permettre à la cité des Trois-Rivières de reconstruire les deux ponts sur le Saint-Maurice sans trop obérer ses finances, le conseil municipal se verra forcé de fermer ces ponts d'ici un an pour ne pas encourir les responsabilités d'un accident qui peut se produire en aucun temps." Telles sont les paroles significatives prononcées par le maire Normand à la fin de l'assemblée de la Chambre de commerce convoquée spécialement pour discuter du projet de rétablir les taux de péage sur ces deux ponts.

L'échevin Robichon a déclaré à son tour que la situation présente des ponts était telle que le conseil pourrait être tenu criminellement responsable de tout accident qui pourrait survenir s'il ne prenait les mesures voulues pour assurer la solidité des ponts.

M. Robert Ryan, ancien échevin de la cité des Trois-Rivières, qui fut partie au comitat de 1915 signé avec le gouvernement provincial déclara que ce contrat n'était pas dans l'intérêt de la cité des Trois-Rivières et proposa que la chambre de commerce des Trois-Rivières suggère au gouvernement d'annuler ce contrat et de prendre désormais à ses charges les deux tiers du coût des réparations et de l'entretien ainsi que de toute dépense qui pourrait être nécessaire pour ces ponts. Le Dr Bouchard proposa en amendement d'ajouter que si le gouvernement se voyait obligé de refuser ce projet la Chambre de commerce se verrait dans la nécessité d'accepter le projet suggéré par le conseil municipal, c'est-à-dire le rétablissement des taux de péage. On expliqua que le but de cet amendement était de faire comprendre au gouvernement que la Chambre de commerce n'était pas opposée au bill des Trois-Rivières mais qu'elle préférait simplement l'alternative qu'elle suggérait. Le président Garipey demanda d'émettre l'opinion que cet amendement affaiblissait la population principale et M. le député Mercier se déclara contre.

On prit le vote sur l'amendement et le résultat fut 15 pour et 15 contre. Le président Garipey déclara l'amendement défait. La discussion continua et le Dr Bouchard demanda la reconsideration du vote. On vota de nouveau avec le même résultat.

M. L.-P. Mercier, député des Trois-Rivières, a promis de faire tout en son pouvoir pour soumettre aujourd'hui même la résolution de la Chambre de commerce au ministère et de l'appuyer comme représentant l'opinion des hommes d'affaires des Trois-Rivières.



Les petites pièces de fourrure font un cadeau délicieux et peu coûteux

Pourquoi ne pas donner un cadeau utile, qui soit en même temps élégant et joli? Il sera vivement apprécié et causera assurément un véritable plaisir, si c'est une fourrure Desjardins.

ETOILE, ECHARPE, CAPE ou PARURE

Nous avons préparé, pour le temps des fêtes, et suivant les indications les plus nouvelles, toute une série de ravissants modèles en renard, hermine, vison, taupe, martre d'Alaska, phoque d'Hudson et opossum que nous pourrions laisser à des prix remarquablement bas.

Une visite nous plairait et vous intéresserait.

CHAS DESJARDINS & C^{ie}
130, Rue St Denis



PELICAN
MADAME

Vous apporterez le comble du bonheur au foyer, à Noël et le jour de l'An, en offrant une boîte des délicieux Pelicans à votre mari. Faites-en l'expérience cette année.

—High Class
Quatre —Minerva
—Superfin
formats —Apollo

Legault, Thompson & C^{ie}, Ltée
122, St-Paul est, Montréal.
Main 2523

LA QUALITE A FAIT
SA RENOMMEE

Les gourmets EXIGENT le

JAMBON S. L. CONTANT

Faites de même

S.-L. CONTANT, 565, rue Marquette,
Montréal. Tél.: St-Louis 7214

Pour Noël et
le Nouvel An

Le Pacifique-Canadien, service de télégraphes, vient de mettre à la disposition de ses clients pour le temps des fêtes de Noël et du Nouvel An des formules de télégrammes ornées de jolis dessins en couleurs, cloches et gui de Noël, etc., avec vœux de la saison. Les dépêches de bons souhaits expédiées par le réseau télégraphique du Pacifique-Canadien seront transcrites sur ces formules et mises dans des enveloppes portant les mêmes dessins.

A l'occasion des fêtes de NOEL et du JOUR DE L'AN,

La Banque Provinciale du Canada

dans tous ses bureaux,

tienture à sa disposition de sa clientèle un département spécial pour l'ouverture de nouveaux comptes de dépôts d'épargne, pour les parents qui désirent faire des étrennes à leurs enfants en leur offrant un

CARNET D'EPARGNE

qui peut être obtenu avec un dépôt d'un seul dollar ou plus; ledit dépôt portant intérêt à 3%.

En effet, apprenez à vos enfants à déposer régulièrement à leur compte d'épargne, cette bonne habitude inspire le goût du travail et des bonnes moeurs.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA.

Papiers à cigarette
gratuits avec chaque paquet



LES SYNDICATS CATHOLIQUES

SYNDICAT DES TYPOS

Le syndicat catholique et national des typographes a tenu ses élections semi-annuelles, mercredi soir, à la salle des syndicats catholiques, 3-est rue Craig. En voici le résultat: Président, A. Morin; 1er vice-président, D. Coallier; secrétaire-archiviste, Aimé Comeau; secrétaire-financier, Chs. Paquette; trésorier, P.-E. Veilleux; inspecteur, Gust. Méthot; secrétaire, A. Charlier. Le comité exécutif est composé comme suit: MM. A. Comeau, E. Cloutier, J.-W. Blaquière, D. Coallier, E. Bertrand, Chs. Paquette, Arm. Morin, J.-A. Léonard, Auditeur et vérificateurs: MM. J.-B. Lanouette et Raoul Dion. Délégués au conseil central: MM. J.-A. Léonard, J.-B. Lanouette, Chs. Paquette, Ern. Gauvreau.

L'installation des officiers aura lieu le 3ème mercredi de janvier, le 17 du mois prochain. A cette occasion, il y aura un concert-boucan, un des plus beaux qu'aient organisés les syndicats catholiques et nationaux. Les services d'un orchestre réputé sont déjà retenus. L'installation des officiers aura lieu à la salle de l'Union du commerce, 149, Berri. Le syndicat catholique des typographes a décidé de changer le lieu de ses réunions. A l'avenir les assemblées n'auront plus lieu à la salle des syndicats, mais à la salle de l'Union du commerce, no 1, les premiers et troisièmes mercredis de chaque mois. Il n'y aura pas de réunion le 1er mercredi de janvier, à cause des fêtes. La première réunion du syndicat n'aura lieu que le 17 janvier, à l'occasion de ce concert-boucan. L'assemblée suivante aura lieu le 1er mercredi de février. Les membres doivent prendre avis de ces changements.

CONSEIL CENTRAL

Ce soir, salle des syndicats catholiques, 3-est, rue Craig, assemblée du conseil central des syndicats catholiques. Cette assemblée est la dernière de l'année. Des rapports importants du comité exécutif et du comité d'organisation seront présentés. Les délégués des syndicats qui n'ont pas encore présenté leurs lettres de créances ou qui n'ont pas été officiellement admis à siéger sont priés d'assister à l'assemblée commencée à 8 heures 30 précises. M. A. Sévigny s'est rendu à la demande du Conseil et viendra entretenir ce dernier de 9 h. à 9 h. 30 sur la question de l'augmentation des taxes du gaz. Tous les délégués doivent assister. Par ordre.

SYNDICAT DES CARROSSIERS

Le syndicat catholique et national des carrossiers aura l'installation de ses officiers nouvellement élus, à son assemblée de dimanche le 24 courant, à 2 h. 30 p.m. M. C. Bernier, vice-président du conseil central, installera lui-même les officiers. Plusieurs questions importantes seront soulevées à l'assemblée. Tous les membres sont priés d'être présents. Par ordre.

Bibliothèque fermée

La bibliothèque paroissiale de l'Immaculée-Conception sera fermée du 27 décembre au 6 janvier inclusivement. Ceux qui ont des livres de la bibliothèque en leur possession depuis plus d'un mois sont priés de bien vouloir les rapporter.

Après les fêtes

Envoyez les habits de réunion, les vêtements de toilette, etc., pour les faire nettoyer par notre procédé scientifique. Service rapide, taux modiques.

TOILET LAUNDRIES

Limited
425, RUE RICHMOND
Uptown 7640
"Le mieux c'est d'essayer"

COMMISSION SCOLAIRE

La présidence du district-nord

M. L'ABBE FOUCHER, CURE DE NOTRE-DAME DU ROSAIRE DE VILLERAY, REMPLACE FEU LE CHANOINE MORIN. — M. L'ABBE PERRIER, PRESIDENT DU COMITE DES ECOLES.

Les commissaires d'écoles du district nord ont choisi M. l'abbé J.-A. Foucher, curé de Notre-Dame du Rosaire de Villeray, président de la commission en remplacement de feu le chanoine Morin. M. l'abbé Philippe Perrier, curé du Saint-Enfant-Jésus, devient membre de la commission et président du comité des écoles.

Ce sont MM. J.-A. Foucher et J.-H. Dillon, les deux plus anciens membres de la commission, qui ont fait hier soir ces deux propositions unanimement adoptées.

En proposant M. l'abbé Foucher à la présidence, le Dr Jarry remarque que depuis la mort du chanoine Morin, M. Foucher a rempli avec beaucoup de tact les fonctions de président intérimaire et depuis deux ans celles de président du comité des écoles avec beaucoup de dévouement. Il est assuré que les assemblées seront bien dirigées par M. l'abbé Foucher, que la commission du district nord sera toujours bien représentée et ses intérêts scrupuleusement surveillés.

Le nouveau président déclare que sa nouvelle position comporte de l'honneur et des responsabilités; il a confiance qu'avec l'appui de ses collègues il pourra rendre aux écoles tous les services que l'on attend de la commission.

Il fait l'éloge du président défunt, rappelle sa droiture, son dévouement à la cause de l'éducation des enfants du district nord, et aux intérêts du public, son esprit de religion et sa grande fermeté. C'est une grande perte pour le district nord.

Après avoir rendu ce tribut au défunt, M. Foucher fait part de la joie que lui cause ainsi qu'à ses collègues la nomination de M. l'abbé Perrier à la charge de commissaire de ce district. M. Perrier, dit-il, est une autorité en pédagogie par sa grande science et son expérience. Il en apporte le bénéfice à la Commission ainsi que le prestige de sa personnalité. Sa place est toute désignée à la présidence du comité des écoles.

Les soumissions suivantes pour la fourniture de la quincaillerie pour les bâtiments du St-Rosaire et de Bordeaux sont ouvertes: De MM. Julien et Cie pour la somme de \$3,950, de la Cie Lambert pour \$3,453; de MM. Pivette et Jarry pour \$3,878; de la Cie de la Quincaillerie Bernier pour \$3,200; de la Quincaillerie Durand pour \$3,890.00.

Le contrat est accordé au plus bas soumissionnaire, la Cie de Quincaillerie Bernier par une proposition de M. J.-B. Pélouquin appuyée par M. G.-L. Marsolais.

L'évaluation des dommages causés par le feu à l'école St-Louis, pour la somme de \$2,410.00 est acceptée après une proposition de M. G.-L. Marsolais.

Le régisseur soumet un rapport au sujet du charbon livré aux différentes écoles, livraison qui ne donnerait pas entière satisfaction dans deux ou trois endroits; la livraison surtout n'est pas assez rapide, d'après le régisseur, et il y a danger que faute de combustible il ne se produise des accidents dans nos écoles. Des marchands locaux offrent du bon charbon au même prix, cette Commission demandera les crédits voulus pour acheter du bon charbon en quantité suffisante. Environ 650 tonnes seulement ont été livrées jusqu'à date et il en faut 4,000 tonnes.

La Commission approuve une série de comptes ordinaires à même le budget voté, réfère à un comité spécial, dont M. Dillon, M. Perrier et M. l'abbé Reid devront faire partie, le choix des livres pour élèves de langue anglaise et s'ajourne ensuite sine die.

Ordinations de Noël

Sa Grandeur Mgr l'administrateur administrera, ce soir, l'ordre de la tonsure à vingt et un séminaristes.

Demain matin, Sa Grandeur confèrera le sacrement de l'ordre à M. l'abbé Hughes Dandurand, du diocèse de Lafayette (Louisiane). Pour les ordres majeurs, il y aura douze nouveaux diacres et treize sous-diacres; cinquante-cinq candidats se présenteront pour recevoir les ordres mineurs.

EN COUR D'APPEL

CE TRIBUNAL A RENDU QUATORZE DECISIONS HIER. — PREUVE SANS VALEUR.

La Cour d'appel, division de trois juges dans laquelle siègent M. les juges Greenshields, Allard et Létourneau, a rendu jugement hier, dans quatorze causes. Voici quelques-unes des décisions avec le nom du juge qui a exprimé l'opinion de la majorité:

Jacobs et Norris, appel maintenu, jugement de la Cour supérieure infirmé, juge Létourneau; Canadian Consolidated Rubber Company et Phelan, appel maintenu, juge Allard, (juge Létourneau dissident);

Société des Artisans Canadiens-Français et Bourgault, confirmé avec dépens, juge Greenshields; Baker et Champeau, confirmé avec dépens, juge Létourneau;

Lalonde et Folsy, confirmé avec dépens, juge Allard;

Deniger et Compagnie Marquette jugement remis au 12 janvier;

Fraser Grace Shipyards et Mercier, jugement remis au 12 janvier;

Moody and Sons et Desjardins, confirmé avec dépens, juge Allard; Banque d'Hochelaga et Methieu, infirmé avec dépens, juge Greenshields;

Kennedy et Independent Order of Old Fellows, confirmé avec dépens, juge Létourneau;

Smith et Copping, confirmé avec dépens, juge Allard, juge Létourneau dissident;

Le Roi et Landry, nouveau procès, juge Greenshields;

Le Roi et Laporte, verdict maintenu, juge Greenshields;

Le Roi et Robinson, verdict maintenu, juge Greenshields;

Le Roi et Shapiro, verdict cassé et annulé, juge Greenshields;

TEMOIGNAGE REJETE

La Cour d'appel présidée par trois juges a rejeté hier après-midi, un jugement rendu par la Cour supérieure contre la Canadian Consolidated Rubber. Mme E. Costello avait obtenu contre la compagnie une condamnation pour dommages en vertu de la loi des accidents du travail. La preuve principale de l'accident était basée sur le témoignage d'un tiers auquel Costello avait fait mourir avant d'être jugé.

La Cour d'appel a décidé qu'une preuve de "on dit", était nulle et qu'en conséquence, le jugement de la Cour supérieure devait être renversé. Si Costello avait fait mourir avant d'être jugé, la preuve aurait valu, mais non comme dans le cas présent.

Le système hydro-électrique

Toronto, 22 (S.P.C.)—Expliquant ici mercredi soir en public ses

projets d'hydro-électricité, sir Adam Beck a critiqué le passage d'un discours de sir Henry Thornton, où le président des chemins de fer nationaux déclare que des sections du réseau national de l'Ontario seraient organisées de façon à ce que les trains soient mus par l'électricité. Se serait porter un coup au système d'hydro-électricité.

Le roi de l'hydro a déclaré que chacun devrait se mêler de ses affaires. Il a ajouté que sir Henry trouve ses plans tout faits en arrivant à table pour déjeuner.

Sir Adam prétend que l'opposition au système hydro-électrique provient comme toujours du même groupe de Hamilton.

Pour le repos de l'âme de Mgr Latulipe

Samedi, le 23 décembre, à huit heures du matin, sera chantée, en l'église de Notre-Dame des Sept Douleurs, à Verdun, une messe solennelle pour le repos de l'âme de Sa Grandeur Mgr E.-A. Latulipe, évêque de Halifax.

Cette messe est recommandée par la nièce du vénérable défunt, Mme Téléphore Sauvé de Verdun.

CALENDRIER DE JEANNE LEBER



Grande nouveauté
Reproduction photographique sur papier bromure d'après une gravure sur acier. Magnifique effet artistique. Le calendrier dans une boîte, \$1.50 franco. La douzaine, \$12.50.

Action française
369, rue St-Denis
MONTREAL
Notre catalogue de livres d'étranges est envoyé gratis sur demande.

GOODWIN

Les cadeaux à la papeterie

Papeteries, .25 à 13.50.
Articles de cuivre, .75 à 13.50.
Appui-livres, 4.25 à 13.50.
Garnitures de bureau, 7.50 à 31.50.
Nécessaires de peinture, .40 à 4.75.
Albums à autographes, .45 à 3.50.

—Au rez-de-chaussée.

Corbeilles à ouvrage

Corbeilles à ouvrage, 4.25 à 38.50.
Boîtes à ouvrages, 1.65 à 35.00.
Trousses de couture, 1.95 à 18.50.
Livrets d'aiguilles, .25 à 3.75.

—Au rez-de-chaussée.

LES CADEAUX UTILES

Séries de 5 articles en aluminium "Wearever", comprenant bassine à confiture, bain-marie, casserole droite, casserole à bec, poëlon à ragoût. La série . . . 6.95

Séries de 5 boîtes à épices émaillées en blanc, marquées farine, farine d'avoine, sucre, thé et café. La série . . . 2.50

Percolateur de verre "Silex" avec support nickelé . . . 3.95
Plateaux nickelés, .50 à 5.00.
Cache-pot de cuivre, 1.35 à . . . 9.25
Porte-bouquets, 1.25 à 22.50.
Bouillottes françaises en aluminium avec poignée isolante en fibre . . . 3.95

—En bas.

Les Bonbons Goodwin

Chocolats à 1.00, 2.00 et 5.00 la boîte.
Boîtes spéciales pour Noël 1.50 à 10.00.

Les délicieux chocolats hollandais, la boîte d'une livre, .50.

Bonbons pour Noël

Cannes, .05 à 2.00.
Décorations pour arbre de Noël, .05 à .25.
Mélange de bonbons clairs, .25 la livre.
Pâtards, .10 à 5.00.
Bas de Noël, .10 à 7.50.

—Au rez-de-chaussée.

A la pâtisserie Goodwin

Plum Puddings en bols, 1, 2, 3 et 4 livres, la livre, .60.

Gâteaux de Noël aux fruits avec glace à l'amande et bien décorés, 1.50 à 10.00.

Pâtés à l'émincé, .60 — tartelettes à l'émincé, douzaine, .80.

Pâtés aux pommes, pêches ou abricots, .45.

Pâtés aux citrons, .50 et .65 — à la crème de coco, .50.

Tout est confectionné à notre pâtisserie de la manière la plus propre avec les ingrédients les plus purs.

—En bas.



Chemin de fer National du Canada

SERVICE DE TRAINS SUPPLEMENTAIRES A L'OCCASION DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN, SUR L'EMBRANCHEMENT DE MONTFORT.

Le chemin de fer National du Canada annonce qu'à l'occasion de Noël 1922 et du Jour de l'An 1923, il mettra des trains supplémentaires en circulation sur l'embranchement de Montfort, pour le sud, lundi, le 25 décembre 1922 et lundi, le 1er janvier 1923.

NOEL 25 DECEMBRE 1922
Un train supplémentaire partira de Huberdeau à 5 h. 15 p.m. pour la jonction de Montfort à 8 h. p.m. faisant raccourci avec le train du Pacifique Canadien qui doit arriver à Montréal, (gare Viger), à 9

h. 30 p.m. Ce train fera tous les arrêts intermédiaires.

JOUR DE L'AN 1er JANVIER 1923
Un train supplémentaire partira de Huberdeau à 5 h. 35 p.m. devant arriver à la jonction de Montfort à 8 h. 20 p.m. et faisant raccourci avec le train du Pacifique Canadien qui est attendu à Montréal (gare Viger) à 9 h. 55 p.m. Ce train fera tous les arrêts intermédiaires.

Pour horaire donnant liste complète des trains, s'adresser au bureau des billets de la ville, 230, rue St-Jacques, ou au plus proche agent de billets du chemin de fer National du Canada. (réc.)

Mort du Dr O. St-Jacques

St-Hyacinthe, 22 (D.N.C.) — Le docteur Olivier Saint-Jacques, de Saint-Hyacinthe, est décédé subitement hier après-midi, dans une hôtellerie de la rue Osborne, à Montréal. Il a été trouvé étendu sur son lit, déjà glacé par la mort. Le Dr Saint-Jacques était à l'hôtellerie seulement depuis quelques heures.

Hôtel Place Viger

DINER - - - SAUTERIE
Tous les samedis soirs
ORCHESTRE SPECIAL
Un dollar et cinquante centimes
Pour réserver sa table. Main 5728

M. Saint-Jacques naquit à Ste-Rosalie, comté de Bagot en 1870, fils de cultivateur. Reçu médecin en 1895, il exerça sa profession à Saint-Hyacinthe avec son frère Ulric. Il épousa par la suite Mlle Adèle Pigeon.

FEUILLETON DU DEVOIR

MARISE

PAR

JEAN MAUCLERE

33

(Suite)

Cette opération nécessaire, mais combien désagréable! à pour immanquable effet de faire fuir, loin des tourbillons de poussière noire qui enveloppent le bord, tous ceux des officiers qui ne sont pas de service. L'enseigne Chaucier, en proie, depuis son éloignement de Spiritu-Santo, à une mélancolie dont il ne s'expliquait pas les causes, s'accompagna pas ses camarades qui frottaient des voitures pour aller goûter, en bande, à la source de la Dumbéa.

Le jeune homme avait préféré s'aller recueillir dans l'ombre fraîche de la cathédrale, qui érige son noble vaisseau de pierre au cen-

tre du quartier latin, dans le plus beau site de Nouméa.

Au pied de l'autel dû à l'infatigable persévérance du R. P. Pionnier, Henri, un moment, sentit s'alléger cette impression d'irrémissible solitude, grand mal des marins, dont à son tour il se trouvait frappé. Mais, dès qu'il eut quitté le saint aïe, la tristesse ressaisit le jeune homme; et les collections du musée-bibliothèque furent impuissantes à intéresser l'exilé, malgré que soient réunies là d'admirables collections de coquillages des hauts fonds, entre autres des aurores grandes comme la main, et dont les parois arrondies se veloutent de magnifiques reflets.

Lassé, écouré, dégoûté, dans

toute la force de ce terme familier mais énergique, Henri regagna le bord par le premier canot de service qui rentrerait au Ronarc'h. Les coolies noirs achevaient leur besogne, courbés sous de grandes bannes de charbon qu'ils déversaient avec adresse dans les soutes du croiseur; l'enseigne Chaucier s'en fut aux régions solitaires de l'extrême avant, et de là considéra la rive qui, étalée devant lui, formait un panorama prestigieux.

A sa droite s'élevaient les nombreuses dépendances du quartier de l'artillerie, à sa gauche les bâtiments administratifs, l'hôpital colonial et l'hôtel du gouverneur.

En face s'étend la ville, en une harmonie de couleurs claires, relevées par les touches plus vigoureuses de verts bouquets d'arbres, cocotiers flamboyants, acacias et jamlongs. Oui, le tableau est infiniment pittoresque; mais voici que le regard d'Henri s'en détache pour se fixer sur un point qui grossit d'instant en instant, et qui amène un émoi dans l'âme du jeune homme: la pinasse à vapeur revient, apportant le courrier.

L'embarcation se rapproche rapidement, elle se dandine sur les vagues de la rade; déjà l'on

distingue la serviette que le vagues-tout-tient ses genoux. Un mot d'ordre, instantanément, parcourt le croiseur: de tous les panneaux, des têtes surgissent, mal coiffées par le bérêt sans couleur de la tenue de corvée; et les officiers se groupent sur la plage arrière, mordus par la même petite angoisse. Sous les bleus de chauffeur comme sous les vestes blanc et or de l'état-major, les coeurs battent à la pensée de ces enveloppes fragiles où est enclose la tendresse de ceux que l'on a laissés au cher pays.

Henri a reçu son courrier. Parmi d'autres lettres, il distingue tout d'abord celle de Marise, dont il a reconnu l'écriture avec un calme qui l'étonne: ainsi, l'ancien amour n'est plus? Dieu a permis qu'il se muât en une sûre et loyale affection. . . c'est évidemment mieux ainsi, mais Marise l'a deviné, une place est vide au cœur de l'officier. Il a le droit de chercher à la remplir, à guérir ainsi le malaise moral dont, avec le sûr instinct féminin, sa petite sœur, malgré les milliers de lieues qui les séparent, a deviné l'existence, et auquel elle a trouvé le remède.

Henri s'interroge: quelle sera

son élue? Qui gardera l'honneur du foyer pendant ses longues absences de marin? Qui retrouvera-t-il au retour de ses croisières, toujours souriante, tendre et fidèle? Cette jeune fille, si parfaite soit-elle, il ne la connaît point. . . il ne saurait engager son avenir dans ces conditions; mais alors?

... Comme en un rêve, l'enseigne voit s'estomper, dans la pourpre dorée que le couchant entasse sur un épais lit de buées mauves, l'image de la maison Serlis, où vit une pieuse enfant brune dans le décor féerique des cocotiers aux feuilles bruisantes.

XVI

— Lieutenant, le bridge ne vous tente donc pas?

Chaucier jeta sa cigarette par-dessus la balustrade de la véranda, et se retourna vers la blanche apparition que la nuit teintait de cendre bleue:

— Mademoiselle, après les précieuses jouissances musicales que vous venez de nous donner, comment pourrais-je rechercher les émotions du jeu, fût-ce celle du bridge?

Le jeune homme parlait en ba-

plus profonde que ses paroles; Marcelle le comprit ainsi, et une innocente satisfaction rosit ses joues ambrées, dans la pénombre discrète. Elle répondit sur le même ton, autorisée par les relations amicales qui s'étaient depuis des semaines établies entre la factorerie et le croiseur:

— Le capitaine Serquigny n'est pas de votre avis. Mon oncle, qui joue contre lui, engage des cocotiers en face de ses billets, et votre second a déjà gagné toute une plantation.

Henri se prit à rire:

— Vous voyez bien, dit-il, que ma présence n'est pas nécessaire au salon.

Et il ajouta:

— Tandis que si vous vouliez demeurer un instant sur la terrasse, vous verriez combien cette soirée est délicieuse: nous n'avons rien de semblable en France!

— Volontiers, fit la jeune coloniale, d'autant plus que je voudrais vous entretenir de certaines choses qui me préoccupent vivement.

Elle se posa, légère, au bord d'un fauteuil de rotin, Henri déclara, sans que cette assertion fût de nature à blesser le protocole mon-

dain des Nouvelles-Hébrides:

— Je suis à vous, Mademoiselle — Je sais, répondit tout aussi naturellement la jeune fille, Monsieur vous estime beaucoup, et j'ai moi-même toute confiance en vous. C'est pourquoi je tiens à vous communiquer une grosse inquiétude qui m'étreint.

— De quel s'agit-il donc?

— Mon oncle a acheté, le printemps dernier, quinze hectares de brousse à un Canaque, près de notre grande cocoteraie.

— Pour accroître sa production de coprah? Je me rappelle, il nous en a parlé l'autre jour.

— Justement. Cela lui avait coûté cinquante francs de pacotille, et les deux parties étaient également satisfaites. Ces jours derniers, mon oncle faisait construire à coup, une bande de sauvages sont arrivés. Le chef a expliqué, dans leur affreux langage.

— Oui, ce mélange de français, d'anglais et d'espagnol déformés, qui rend enragés nos collègues anglais du condominium?

(à suivre)

Ce journal est imprimé au no 43, rue Saint-Casimir, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (la responsabilité limitée) Jos. J. Bouchard, gérant.

COMMERCE ET FINANCE

LE MARCHE DES VIVRES

Le tableau suivant indique les arrivages de beurre, de fromage et d'œufs à Montréal pour la journée d'hier, de jeudi précédent et le jour correspondant l'an dernier:

	1922	1921
Oeufs, caisses	221	209
Beurre, caisses	322	352
Fromage, caisses	152	702

LES PRIX DU GROS

Voici quelques prix de gros que nous avons obtenus ce matin:

FARINE	
Tercé qualité, le baril	\$7.10
Deuxième qualité, le baril	\$6.60
Forté, à boulanger, le baril	\$6.40
OEUF	
Choisis	42s.
No 1	38s.
No 2	35s.
Frais de la semaine	75s.
Frais spéciaux	60s.
FROMAGE	
Fort, à la meule	27s.
Au mozzarella	29s.
Doux, à la meule	24s.
Au mozzarella	25s.
Oka	36s.
MIEL	
Le miel blanc coulé se vend 15s. la livre par 30 livres.	
Les prix des oeufs, du beurre, du fromage, du miel sont fournis par la maison Z. Limoges et Cie, Limitée, 26, rue William.	
SAINDOUX	
En tnette	16s. 1-4
Enseau	16s. 1-2
POMMES DE TERRE	
Les pommes de terre du Québec font 85s. les 90 livres au wagon et 95s. les 80 livres au détail, de même que celles du Nouveau-Brunswick. Les pommes de terre des montagnes Vertes font \$1.00 au char et 95s. et 90s. les 80 livres au détail.	
VIANDES FUMÉES	
Les jambons de 8 à 12 livres font de 23 à 24s. et les autres plus lourds de 21 à 22s. Le jambon cuit fait 35s. et le bacon, de 30 à 32s.	

LES COMPENSATIONS

Pour la semaine terminée aujourd'hui, comparativement à la semaine correspondante l'an dernier, les compensations de banques dans les différentes villes du Canada se sont établies comme suit:

VILLES DE L'EST	Semaine terminée	changement avec 1921	P.c.
Toronto	\$114,738,080	+ 8,478,666	5.9
Montréal	109,133,854	+ 10,633,853	8.3
Ottawa	8,203,099	+ 416,052	3.3
Hamilton	3,773,227	+ 201,417	3.3
Quebec	3,585,016	+ 1,023,409	28.5
Windsor	3,324,102	+ 238,757	7.0
Halifax	3,070,217	+ 324,945	10.6
Saint-Jean	2,446,431	+ 682,735	28.1
Kitchener	1,410,812	+ 45,025	4.1
Brantford	1,092,302	+ 138,779	11.2
Moncton	1,034,318	+ 1,000	0.09
Peterboro	831,182	+ 75,806	8.3
St-Eustache	797,483	+ 75,734	8.6
Kingston	690,097	+ 270,223	28.5
Total	\$261,518,028	+ 8,922,578	2.2

VILLES DE L'OUEST

	Semaine terminée	changement avec 1921	P.c.
Winnipeg	\$55,033,378	+ 4,741,424	7.8
Vancouver	14,123,389	+ 312,264	2.1
Edmonton	5,344,401	+ 1,062,728	19.4
Regina	4,279,784	+ 209,067	4.7
Victoria	2,112,930	+ 336,804	20.2
Saskatoon	1,783,835	+ 215,193	10.8
Moos Jaw	1,483,485	+ 232,376	14.4
Fort William	1,068,270	+ 832	0.08
Brandon	846,779	+ 10,802	1.9
Lethbridge	705,689	+ 44,106	5.8
N-West	461,403	+ 161,431	25.7
Prince Albert	390,919	+ 44,879	12.7
Total	\$94,010,941	+ 8,002,824	7.8
Total de l'Est et de l'Ouest	\$355,528,969	+ 16,925,402	4.02

Nos exportations

Ottawa, 22 (S.P.C.). — Les exportations de produits canadiens dans le Royaume-Uni ont passé de \$37,640,148 qu'elles étaient au mois de novembre 1921 à \$72,278,546 le mois dernier, tandis que les exportations de produits canadiens aux Etats-Unis se sont chiffrées en novembre 1922 à \$36,143,853 au lieu de \$30,854,939 pour la période correspondante de l'année dernière.

Les exportations de produits canadiens aux Etats-Unis au mois de novembre 1922 étaient évaluées à \$63,894,790 tandis que pour la même période les exportations dans le Royaume-Uni ne s'élevaient qu'à \$29,100,524. La valeur totale des exportations de produits canadiens, le mois dernier, s'est chiffrée à \$130,796,673 au lieu de \$86,533,862 en 1921 et \$147,508,002 au mois de novembre 1920.

Les importations au Canada le mois dernier ont atteint le total de \$76,194,250 dont \$13,839,870 du Royaume-Uni, \$52,428,444 des Etats-Unis et \$9,925,936 des autres pays. Durant le mois de novembre 1921, les importations totales au Canada s'élevaient à \$64,271,434 dont \$9,000,854 du Royaume-Uni, \$44,692,438 des Etats-Unis et \$9,978,142 des autres pays.

Un emprunt d'Halifax

Toronto, 22. — Une émission de \$126,570 d'obligations 5 p.c. de la ville de Halifax, échéant le premier janvier 1923, a été adjugée à un syndicat composé de Johnson & Ward et à la Royal Securities Corporation au prix de 94.25.

Nouveau président

Londres, 22 (S.P.A.). — Une dépêche de Riga au "Times" dit que A. Stulginski a été élu président de la Lithuanie.

LES MINES

Dernières cotes fournies par J.-T. Armand et Cie, 58, rue Saint-Jacques.

Mines d'argent	Offre
P. O. Bally	1 1/4
M. E. Beaver Cons.	27
M. E. Castle Brethway	27
M. E. Comings	1.30
M. E. Crown Reserve	30
M. E. La Rose	23 1/2
M. E. McKinnon	20
M. E. Mining Corp. of Can.	97
M. E. Nipissing	6.00
M. E. Peterson Lake	10
M. E. Temiskaming	32
M. E. Threlway Exp. R.	5
Mines d'or	
Pros. Algonquin	4 1/2
Pros. Apex	10 1/2
Pros. Argonaut Gold	54
Pros. Baldwin Gold Mines	5 1/2
Pros. Boston Creek Mines	14
Pros. Buckingham	12 1/2
Pros. Chaput Hughes	7 1/2
Pros. Clifton	38
Pros. Con. East Dome Lake	26
Pros. Davidson Consol.	18
M. E. Dome Mines	44.00
Pros. Dominion Kirkland	3 1/2
Pros. Gold Reef	45
Pros. Hattie Gold Mines	2
M. E. Hollinger	12.85
Pros. Huntin Kirkland	8 1/2
P. O. Keora	40
P. O. Lake Shore Mines	2.82
M. E. McIntyre	18.25
Pros. McKinnon	12 1/2
Pros. Newway Mines	25 1/2
P. O. Porc Crown	18
Pros. Porc Tisdale	17
Pros. Preston East Dome	9 1/2
Pros. Schumacher	45
Pros. V. Cons. Mines	63
P. O. Tack Hughes	75 1/2
Pros. Thomson Krist	2 1/2
Pros. Wakenada	7
Pros. West Tree Mine Ltd	10
M. E. Wright Harzard	3.10

CLASSIFICATION

P. O.—Prospect.

M. E.—Mine en exploitation.

Cours du change

Cours moyens, le 22 décembre 1922

	N.Y. Montréal
Londres	\$4.67 \$4.69
Paris	0.6749 0.6753 1/2
Bruxelles	0.6838 0.6842
Rome	0.5088 0.512
Genève	1.903 1.908
Amsterdam	4.905 4.912
Madrid	1.588 1.592
Berlin	0.00195 0.00195
Stockholm	2.709 2.717
Christiania	1.915 1.922
Copenhague	2.074 2.080
Vienne	0.00015 0.00015
Buenos-Ayres	1.160 1.167
New-York	Prime 7.8
Mark allemands (chèques) 1,000,000 pour \$190.00; 100,000 pour \$19.50; 10,000 pour \$2.20.	

Banque de France

Paris, 22. — Le rapport hebdomadaire de la Banque de France indique les changements suivants:

Espèces, or, aug.	132,000
Espèces, argent, aug.	147,000
Billets, en cours, dim.	20,514,000
Dépôts du trésor, dim.	2,213,000
Dépôts généraux, aug.	5,860,000
Escom. sur billets, dim.	151,986,000
Prêts, dim.	27,522,000
L'Etat a emprunté 500,000,000 de francs de la Banque.	

Banque d'Angleterre

Londres, 22. — Le rapport hebdomadaire de la Banque d'Angleterre indique les changements suivants:

Reserve totale, dim.	1,731,000
Cours, aug.	1,729,000
Lingots, dim.	2,228,000
Autres titres, aug.	2,674,000
Autres dépôts, dim.	8,391,000
Dépôts publics, aug.	6,901,000
Billets en réserve, dim.	1,727,000
Val. du Gouvern. dim.	2,405,000

La proportion de la réserve de la banque au passif, cette semaine, est de 17.02 pour cent. La semaine dernière elle était de 18.20 pour cent.

Taux de l'escompte, 3 pour cent.

Le Mexican Pete

New-York, 22. — M. Edward L. Doherty, président de la Pan-American Petroleum and Transport Co., qui détient 95 p.c. des actions de la Mexican Pete Co., a déclaré que ni la compagnie, ni ses officiers, ni les associés de ceux-ci n'ont eu rien à faire avec la hausse du Mexican Pete hier, à Wall Street.

Ouvvert à 2 1/2 hier matin, le Mexican Pete est monté jusqu'à 322 pour fermer à 300, soit un gain net de 42 points pour la journée.

Le travail des femmes

Washington, 22. — Inscrites sur les listes du recensement comme n'ayant pas d'occupation, les ménagères américaines n'en accomplissent pas moins des travaux qui représentent une valeur annuelle de \$10,000,000,000.

La livre sterling

Cours du change sterling à New-York et à Montréal.

Livre sterling à New-York:	
Papier à 60 jours	46 1/4
Papier à 90 jours	46 1/4
Papier à 120 jours	46 1/4
Cours du change new-yorkais à Montréal	13-16
Le franc	744 750

EMPRUNT DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Date, 22 décembre 1922.

Echéance	Prix Rendement
1 déc. 1925	99.10 5.28
1 oct. 1931	99.05 5.13
1 mars 1937	100.00 5.00
1 déc. 1922	100.00 5.50
1 nov. 1923	100.35 5.25
1 déc. 1927	101.20 5.24
1 nov. 1933	103.75 5.07
1 déc. 1937	105.40 4.98
1 nov. 1924	100.25 5.39
1 nov. 1934	100.80 5.42
1 nov. 1927	100.70 5.33
1 nov. 1932	100.70 5.42

Tableau des cours fournis par L.G. Beaulieu et Cie, agents de change, 50-ouest, Notre-Dame, Montréal. Prix sujets à l'offre.

Exempte Dem. De 10 h. à 11 h. 30 p.m. Exempte de l'impôt Intérêt 5 p.c.

1923 100.00 2000 à 99.05

Exempte de l'impôt Intérêt 5 1/2 p.c.

1923 100.00 15000 à 100.35

1923 100.00 21000 à 100.45

Sujets à l'impôt Intérêt 5 1/2 p.c.

1924 100.00 10000 à 100.25

1924 100.00 10075 à 100.70

Payable au fonds à New-York.

Congés à Londres

Londres, 22. — Le Stock Exchange sera fermé le 25 et le 26 décembre ainsi que le premier janvier.

LA MATINÉE À LA BOURSE

LES PAPIERS CAUSENT UNE SURPRISE PAR LEUR GRAND ACTIVITE ET LEUR VIGUEUR SOUTENUE. — LE QUEBEC RAILWAY EST REMONTE A 26.

Activité surprenante à la veille de Noël. Il s'est vendu au cours de la séance ce matin, 7,629 actions dont 1,320 Abitibi, 320 Brazilian, 557 Brompton, 595 Cement, 110 Montreal Power, 1,325 Price Bros., 730 Quebec Railway, 795 Spanish River, 145 Wayagmack, 330 septe-cent préférence British Empire Steel, 315 préférence Dominion Glass, 100 préférence Goodyear Tire et 249 préférence Spanish River.

Comme on voit les pates et papiers ont eu grosse part de cette activité. Comme la demande dépassait de beaucoup l'offre, la cote est montée sensiblement. Ainsi l'Abitibi a réalisé un gain d'un point, le Brompton de trois quarts de point, le Spanish d'un point trois quarts, la préférence du même, d'un demi-point, le Wayagmack de deux points, le Price, d'un point et une fraction.

Les autres valeurs n'ont guère varié, à l'exception cependant du Quebec Railway qui est monté de 26 points, atteignant le niveau de 26. Le Brazilian a réalisé aussi un léger gain. Quelques lots d'Orillville ont changé de mains à 287 et plus tard quelques autres à 290.

Les fonds américains font prime de 23-32 de 1 pour cent à Montréal; le franc français fait à Montréal, 0.754 et à New-York, 0.749; la livre sterling fait à Montréal, \$4.69 et à New-York, \$4.67.

OPERATIONS DE LA MATINÉE

(Cours fournis par la maison L.G. Beaulieu et Cie)

Transactions de 10 h. a.m. à midi et demi

Steel of Canada—65 à 65 1/2; 2 à 66; Nat. Breweries—25 à 47; Abitibi P. and P.—65 à 66; Asbestos Corp. pref.—50 à 85; Atlantic Sugar pref.—50 à 42; Bell Tel.—112 à 112 1/2; 5 à 112 1/2; Brazilian Traction—5 à 44 1/2; Twin City—3 à 6; B. E. Steel 2me pref.—150 à 25 1/2; Brompton P. and P.—10 à 37 1/2; 20 à 37 1/2; Canada Cement—285 à 78; Cement pref.—25 à 99 1/2; Cons. Smelting—2 à 25 1/2; Dom. Glass pref.—285 à 103 1/2; Montreal Power—2 à 103 1/2; Price Bros.—45 à 45 1/2; 80 à 45 1/2; 15 à 45 1/2; 15 à 15 1/2; Quebec Ry.—10 à 26; 25 à 25 1/2; 350 à 26; Spanish River—150 à 97; Do pref.—10 à 105 1/2; 32 à 106; 25 à 106 1/2; 15 à 106; Tuckett—15 à 55; Can. Car pref.—60 à 66; Dom. Textile—10 à 173; Orillville D. Mills—10 à 287; Illinois pref.—10 à 77; Converters—5 à 35; Steel of Can.—15 à 65 1/2; Abitibi—45 à 60 1/2; 35 à 69; 50 à 69 1/2; 25 à 69 1/2; Abitibi P. and P.—375 à 69 1/2; Bell Tel.—112; Brazilian Traction—90 à 44 1/2; 125 à 44 1/2; 25 à 44 1/2; Brit. Emp. Steel—15 à 9; B. E. Steel 2me pref.—200 à 25 1/2; Canada Cement—210 à 78; Cons. Smelting—2 à 25 1/2; Dom. Glass pref.—30 à 99; Canada Steamship—10 à 18 1/2; Price Bros.—140 à 46; 10 à 46 1/2; 25 à 46; 50 à 46 1/2; 15 à 46 1/2; 25 à 46 1/2; 5 à 46 1/2; 15 à 47; 25 à 47; 35 à 47 1/2; 50 à 47 1/2; Spanish River—105 à 97; 10 à 97 1/2; 75 à 97 1/2; 125 à 97 1/2; 25 à 97 1/2; Do pref.—50 à 100 1/2; 140 à 106 1/2; Wayagmack—15 à 59 1/2; 10 à 59 1/2; 75 à 59 1/2; 60; Canada Car pref.—60 à 66; Dom. Textile—50 à 173; Dom. Bridge—5 à 71; Cement pref.—25 à 99 1/2; 10 à 99 1/2; 10 à 99 1/2.

Bourse de Paris

du 20 décembre 1922

(Communiqué par Geoffroy et Cie).

Rente 4 1/2 1918	64
Rente 5 1/2 1920	69
Credit National 1919	492
Credit National 1920	482 1/2
Credit National 1921	510 50
Credit National 1922	498 25
Credit National 1923	501
Groupement Houillères du Nord	480
Ville de Paris 5 1/2 1919	417
Ville de Paris 5 1/2 1920	417
Credit Foncier 5 1/2 1920	462
Credit Foncier 5 1/2 1921	517
Bons Panama	385
Québec 5 1/2 1904	363
Credit Foncier Franco-Canada	2,020
Barcelona Traction	504

Bourse de New-York

Cours fournis par la maison GEOFFROY

Cie, courtiers, 96-ouest, Notre-Dame

Am. Bosh Magneto 41 1/2 |

Am. Can. pref. 72 1/2 |

Am. Car and F. 182 |

Am. Inter Corp. 28 1/2 |

Am. Locomotive 124 1/2 |

Am. Smelting 53 1/2 |

Am. Tel. and Tel. 122 1/2 |

Am. Woolen 95 1/2 |

Anacostia Copper 132 1/2 |

Baldwin Loco 41 1/2 |

Baltimore and Ohio 42 1/2 |

Bethlehem Steel (B) 143 1/2 |

Canadian Pacific 143 1/2 |

Chicago Rock Island 31 1/2 |

Columbia Gas and Elec. 105 1/2 |

Corn Products 26 1/2 |

Crucible Steel 68 1/2 |

General Motors 119 1/2 |

Davidson Chem. 31 1/2 |

LA VIE SPORTIVE

LE POLO

La variété du foot-ball la plus intéressante peut-être est le polo, sport d'origine très reculée dans les pays où l'on monte à cheval, car d'anciens monuments sculptés aux Indes et en Egypte représentent des jeux de cavaliers armés de longs mallets, et qui devaient pratiquer un exercice de ce genre; Chardin le voyageur, en signalant l'existence en Perse au XVIIIe siècle. Les Anglais le trouvèrent dans l'Inde, et le rapportèrent en Europe, où la première partie fut jouée en 1869 par les cavaliers du 1er régiment de Hussards anglais. Le règlement adopté est celui du Hurlingham Club (anglais).

Pour jouer le polo, il faut des chevaux petits, bien dressés, nerveux, très vifs, des poneys mesurant au plus 1m, 40 de hauteur. Ordinairement chaque cavalier en monte plusieurs au cours d'une même partie, car l'animal se fatigue rapidement dans ces voltes-faces, ces arrêts brusques et ces pointes rapides à la suite d'une balle. Le joueur est armé d'un mallet de 1m, 30 avec lequel il chasse vers le but adverse une balle en bois de saule d'un diamètre de 7 centimètres. Il lui faut, pour réussir, beaucoup d'adresse, et être entièrement maître de son cheval.

Les joueurs sont partagés en deux camps de quatre cavaliers, et les dimensions, en longueur, du terrain, ne peuvent être inférieures à 200 mètres. Le lancement de la balle se fait par l'arbitre, longitudinalement entre les deux rangées de cavaliers, se faisant face au milieu du champ, et la poursuite commence aussitôt. La partie se joue ordinairement en quatre quarts d'heure, avec un repos entre chacun, et le vainqueur est, comme au foot-ball, le camp qui a réussi à faire passer le plus souvent la balle entre les poteaux du but adverse; l'habitude dans ce jeu consiste surtout à passer la balle à un camarade mieux placé, jusqu'à ce qu'elle arrive à un adversaire — à celui qui peut l'envoyer au but presque sûrement. Un joueur peut se mettre en travers d'un autre, mais il est interdit de se couper réciproquement au galop; il est permis d'accrocher le mallet de l'adversaire, pourvu que ce ne soit ni au-dessous ni au-dessus du cheval.

La limitation du polo à cheval, nous avons vu aussi le polo à bicyclette, très difficile surtout en ce que le joueur cherche à arrêter la balle, non pas avec un mallet, mais avec les roues mêmes de sa machine; ici la fatigue est extrême, pour arrêter sa bicyclette, soulever la force de bras une roue ou l'autre, parfois les deux ensemble, afin de laisser passer la balle lancée par un camarade, et l'on peut dire que ce sport très spécial ne fournit ni aux joueurs ni aux spectateurs de l'amusement en raison de ses difficultés.

Le Polo Club de Paris possède au Bois de Boulogne un excellent terrain de jeu, et le polo se pratique encore couramment à Pau, à Biarritz, pays d'Anglais et de chevaux à la fois, et à Compiègne, où les sports sont l'objet d'une sollicitude toute particulière.

Les joutes de la O. H. A. senior

Toronto, 22. — La saison de la O. H. A. senior, sera inaugurée mercredi prochain, le 27 décembre. Le calendrier des joutes pour la saison est le suivant:

Decembre 27: Argonauts à Varsity.
Decembre 30: Auralee à Hamilton.
Janvier 2: Parkdale à Kitchener.
Janvier 4: Auralee à Parkdale.
Janvier 6: Auralee à Hamilton.
Janvier 8: Kitchener à Varsity.
Janvier 10: Argonauts à Auralee.
Janvier 12: Auralee à Kitchener; Hamilton à Argonauts.
Janvier 14: Auralee à Parkdale; Kitchener à Argonauts.
Janvier 16: Auralee à Varsity.
Janvier 18: Parkdale à Auralee.
Janvier 20: Parkdale à Hamilton; Granites à Kitchener.
Janvier 22: Varsity à Parkdale.
Janvier 24: Kitchener à Auralee.
Janvier 26: Hamilton à Varsity.
Janvier 28: Argonauts à Granites.
Janvier 30: Varsity à Argonauts.
Janvier 31: Parkdale à Auralee.
Février 1: Parkdale à Hamilton; Granites à Kitchener.
Février 3: Auralee à Varsity.
Février 5: Kitchener à Parkdale.
Février 7: Argonauts à Hamilton.
Février 9: Granites à Parkdale à 8 h. 30 p.m.
Février 12: Varsity à Kitchener; Parkdale à Argonauts.
Février 14: Hamilton et Auralee.
Février 16: Parkdale à Varsity.
Février 18: Kitchener à Argonauts.
Février 20: Granites à Auralee.
Février 22: Auralee à Argonauts; Varsity à Hamilton.
Février 24: Varsity Granites; Hamilton à Kitchener.

Les sports à Ahuntsic

Le patinoire de l'école de St-Nicolas d'Ahuntsic, sous la direction des Clercs de St-Vincent, attire non seulement les jeunes mais aussi un bon nombre de adultes. La ligue de hockey du nord de Montréal a débuté, mercredi soir. Les deux équipes aux prises, Sault-au-Récollet et Ahuntsic, ont fourni aux nombreux spectateurs d'un spectacle intéressant.

Ahuntsic a compté 3 points contre le Sault, mais tout n'est pas fini, puisqu'un projet a été enregistré de la part du club vaincu.

Les petits, comme dans le passé, et avec raison, profitent de la générosité de M. Tréfont, Bastien. Les rumeurs veulent qu'un patinoire plus grand que celui de l'hiver dernier soit érigé sur la terrasse de sa propriété.

Les amateurs de la partie nord de Montréal seront servis à souhait.

Canadiens contre Ottawa

Encouragés par leur victoire sur le Hamilton, les Canadiens se sont remis aussitôt à l'entraînement et promettent d'opposer une dure lutte aux Ottawa qui ont battu facilement les champions du monde, samedi, dans la capitale.

On s'attend à ce qu'une foule considérable envahisse l'arène samedi prochain, pour voir les deux clubs à l'œuvre.

L'Ottawa, de son côté, vient à Montréal avec l'idée bien arrêtée de gagner cette partie mais si le bleu-blanc-rouge joue avec autant d'ensemble que lors de leur partie avec Hamilton, les dévotionnaires pourraient bien être déçus.

Le trio Boucher-Cleghorn-Joliat est capable de forcer la fameuse défense du capitaine Gendreau à se défaire.

Les amateurs attendent cette partie avec anxiété et nul doute qu'elle nous réserve des émotions.

Tous les joueurs sont sortis indemnes de la partie avec Hamilton et sont en grande condition et promettent un grand combat et une victoire à leurs nombreux partisans.

Séance sportive pour Terrebonne

Le monde sportif de Montréal n'a pas voulu rester étranger aux manifestations de sympathie et de secours qui arrivent de partout pour les sinistrés de Terrebonne.

Une séance sportive sera donnée mardi, le 25 décembre, au Monument national, en faveur des gens de Terrebonne.

Le comité d'organisation se compose de MM. Fernand Rinfret, Arthur Berthiaume, Eug. Tarte, Georges Pelletier, Mme Huguenin, M. Pierre Beaulieu, J.-N. O. Ledoux, du National, du colonel Emile Ranger, de Mme la baronne d'Halewyn et du Dr J. P. Gaudin.

Le programme comprend plusieurs luttes par des étoiles du tapis.

Emile Maupas rencontrera Leavitt; Georges Walker, champion du Canada, se mesurera avec Linsford.

Georges Deslongchamps est prêt aussi à rencontrer n'importe quel adversaire.

Plusieurs autres lutteurs des poids légers seront au programme.

BILLETS EN VENTE

Les billets pour cette soirée sont actuellement en vente aux endroits suivants: La Presse, La Patrie, Société Nationale de Fiducie, 286, St-Laurent; Catia et Léo, 97, Ste-Catherine-est; Donat Langlois, 97, Ste-Catherine-est; Ed. Archambault, 112, Ste-Catherine-est et au Monument national, le jour de la séance.

Tommy Gibbons contre Dempsey

Saint-Paul, Minn. 22. — Tommy Gibbons, poids-lourd local, qui a dernièrement triomphé de Billy Mike aux points, a reçu une offre d'un promoteur de New-York qui désire le faire rencontrer avec Jack Dempsey.

Les séries de la classe "C" de la M. B. A.

Les toutes disputées hier soir, dans les séries de la classe "C" de la M. B. A. Bowling Association, ont donné les résultats suivants:

R. R. V.M.C.A. ROUGE

Carmichael	128	191	208	527
Simpson	166	137	143	446
Bennett	148	164	128	440
Tees	149	140	162	451
Austin	211	185	121	517
Totaux	804	799	812	2415

G. P. LACHINE

Peland	141	192	176	509
M. Carpentier	146	159	177	482
Godin	126	122	115	363
J. Carpentier	187	177	149	483
St-Denis	168	144	145	457
Totaux	768	794	762	2324

POINTS

H. Daw	225	193	192	610
M. Clune	116	220	148	500
H. Allen	166	185	210	561
J. Ryan	143	179	150	472
W. Pirrie	212	178	182	572
Totaux	864	873	882	2719

ST-PAUL

Olivier	187	154	163	504
Desrosiers	179	179	189	547
Blondin	138	177	168	483
Brisebois	145	149	160	454
Laberge	193	174	184	551
Totaux	814	839	864	2517

Le club Brandon est victorieux

Winnipeg, 22. — Le club de hockey de Brandon a joué sa première partie de la saison, hier, contre le Selkirk, et l'a battu par un résultat de 5 à 2. Ces clubs appartiennent à la ligue senior du Manitoba.

Joe Lynch et Midget Smith se battent ce soir

New-York, 22. — Joe Lynch et Midget Smith se disputent, ce soir, le titre de champion des pugilistes bantamweight, dans un combat de 15 rounds au Madison Square Garden. Lynch est actuellement champion des boxeurs de cette catégorie. Peter Herman lui ayant enlevé son titre en juillet 1921, mais il l'a reconquis en battant Johnny Bull, vainqueur de Herman.

Service commode pour hommes d'affaires

Les hommes d'affaires trouveront le service du chemin de fer National du Canada entre Montréal et Québec exceptionnellement commode.

Un train de jour de cinq heures, le Québec, part de Montréal pratiquement après les heures de bureau et arrive à Québec à une heure raisonnable. Le train part de Montréal (gare Bonaventure) à 4.45 p. m. tous les jours, arrivant à Québec (gare du Palais) à 9.45 p. m. Service de wagon-salon et de wagon-buffet.

Les voyageurs qui préfèrent le trajet de nuit trouveront commode le train la Citadelle qui part de Montréal (gare Bonaventure) à 11.30 p. m. tous les jours, arrivant à Québec (gare du Palais) à 6.45 a. m.

Plusieurs autres trains rapides et commodes sont mis en circulation tous les jours dans les deux directions et le privilège d'option que confèrent les billets laisse aux voyageurs le choix des trains et des routes qui leur conviennent le mieux.

Pour autres renseignements, s'adresser à l'agent des billets de la ville, 230 rue St-Jacques, au dépôt de billets de la gare Bonaventure ou à n'importe quel agent de billets du chemin de fer National-Grand-Tronc (réc.)

FAITS DIVERS

Sous la glace

Il appert qu'il y a deux jours une automobile chargée de passagers a disparu sous les flots au Bout de l'île. Les voyageurs filaient rapidement sur le fleuve. Malheureusement comme la glace est très mince, ce fut en vain qu'on chercha à produire et voiture et voyageurs ont disparu instantanément sous les flots. On raconte aussi qu'un camion-automobile a eu le même sort, mais que les occupants ont pu sauter sur la glace avoisinante et se sauver. On n'a pu les rejoindre car on les croit contrebandiers.

Quinze vaches brûlées

Un incendie a détruit hier soir une grange de William Daignault, Côte-Saint-Michel. Quinze vaches ont été brûlées vives et une grande quantité de foin et grain consumée. On ignore la cause de l'incendie.

Saisie et arrestations

Le capitaine Turner, aidé des agents Bergeron et Gariepy, ont saisi hier soir un alambic ainsi qu'une certaine quantité de "moonshine" à l'arrière du n° 1111, avenue de l'Hôtel-de-Ville. Ils ont aussi arrêté A. Thibault, 1111 avenue de l'Hôtel-de-Ville, et J. Bélanger, 1391, rue Saint-Dominique ainsi que D. Bellocourt, 1224, avenue Henri-Julien.

Défait de juridiction

La Cour d'appel composée de trois juges a déclaré hier après-midi qu'elle n'avait pas juridiction pour entendre l'appel porté dans le cas de Armand Boisseau, mais que seule la Cour d'appel composée de cinq juges le pouvait. En conséquence la cause sera entendue au prochain terme, le mois prochain.

Tentative de vol

La police westmountaise a arrêté hier Paul Durand, 23 ans, 118, rue Emile, et René Nadeau, 18 ans, 102, rue Sainte-Emilie sous l'accusation de tentative de vol. Les agents prétendent avoir vu les deux prévenus en train de voler une automobile, rue Dorchester, mercredi soir. Heureusement comme le propriétaire arrivait sur l'entrefaite les deux drôles ont décampé.

Volours de dinde

Tout le monde a à cœur de posséder au jour de Noël, une dinde plus ou moins truffée. Dans ce louable but, les apaches sont entrés hier soir dans la boucherie de M. Arthur Angrignon, 314, boulevard Monk et y ont volé sept dinde de dix livres chacune estimées à \$30.

Les volours étaient entrés la nuit précédente dans un restaurant au n° 1379, rue Chabot, et y avaient enlevé des cigares et cigarettes pour \$250.

Mort en prison

Pierre Hambourg, prisonnier à Bordeaux, est décédé hier après une longue maladie de tuberculose. Il avait été condamné pour vol avec effraction, rue Frontenac, à une année de prison, par le juge Cusson.

Lettres dérobées

Le juge Perrault a condamné J. H.-A. Renaud, ancien facteur, à subir son procès sous accusation de vol. Le détective Lafond a trouvé dans le garage de l'intimé une pleine boîte de lettres déchirées dont la plupart étaient adressées au Frère André, fondateur de l'Oratoire Saint-Joseph. Le procès aura lieu le 28 décembre.

Parjure

Le juge Monet a condamné hier George Nesbitt, trouvé coupable de parjure à un an de prison. Nesbitt avait déclaré sous serment au cours d'une affaire de vol qu'il

était témoin, qu'une femme également témoin était son épouse. Le juge Monet après avoir compulsé les registres paroissiaux a constaté que Nesbitt avait menti. Il a décidé de faire un exemple et le lendemain a ordonné l'arrestation du parjure. Celui-ci a avoué sa faute et déclaré qu'il voulait protéger l'honneur de la femme.

A l'amende

Adrien-L. Larocque, de Pointe-Fortune, a été condamné hier après-midi à \$50 d'amende pour vol de papiers flottants du gouvernement. Il a protesté que le pillier était demeuré sur la berge durant six mois sans que personne ne s'en occupe. Alors il s'est permis de les défaire pour se chauffer avec les débris. Le juge Cusson a déclaré que Larocque, comme ancien résident à Pointe-Fortune, devait savoir à qui appartenait les papiers et l'a condamné en conséquence.

Tarif des petites affiches

DEMANDE D'EMPLOI : — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.
DEMANDES D'ÉLÈVES : — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.
TOUTES LES AUTRES DEMANDES : — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
CHAMBRES À LOUER : — 15 sous jusqu'à 20 mots, 1 sou par mot supplémentaire.
TROUVE : — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
MAISONS, MAGASINS, ETC. À LOUER : — Jusqu'à 20 mots, 25 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
À VENDRE : — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
CARTES PROFESSIONNELLES, tarif sur demande.
AVIS LEGAUX : — 15 sous la ligne usagée.
NAISSANCES, DÉCÈS, MARIAGES : — 44 sous par insertion.
REMERCIEMENTS : — 16 sous.
CARNET MONTAIGN, NOTES PERSONNELLES, ETC. : — \$1.00 par insertion.

Clavigraphes

CLAVIGRAPHES, de toutes les marques et prix, vendus, loués, réparés. Protecteurs de chèques, rubans, papier carbone. Main 2202. Canada Typewriter Exchange, 58, rue Saint-Jacques.

Automobiles

CHAUFFEURS MECANICIENS demandés. Suivent les cours, jour ou soir. Licence garantie, position assurée. Cours privés pour dames. S'ad. Coulombe, 700, Demigny. Tél. : Est 4344.

College de barbiers

Voulez-vous occuper une excellente position, avec le plus haut salaire payé? Quelques semaines d'apprentissage suffisent. Système moderne. Position assurée, pourcentage payé en apprenant. S'adresser Moler Barber College, 62, St-Laurent.

Oeufs et volailles

Bargains exceptionnels cette semaine : poulets et un cochon Leghorn blanc du commencement de mai, \$15.00—Pondron, cet hiver. Six poules Campine dorées, \$12.00—Six poules de choix et un coq Plymouth Perdreau, extra beau, \$15.00—Deux poules d'un an et le cochet de l'année, rouges R. Faland, \$10.00—Beaux coqs Rhode Island-Rock Barré et blanc, Orington Falve-Annonas, Campine, Leghorn blanc et brun—Six poules Kapaun, Ponce blanche, \$10.00—Pur sang en Mue. —Quantité de poules Minorque noir, avec coqs, cinq poules et le cochet, \$10.00—Voleurs du double—Canards Muscovy Blanc, bleu et foncé à \$15.00, le trio canards aboument mort—Le plus gros canard enroué, 10 belles poulettes Wyandotte blanches, prêtes à pondre et le cochet, \$25.00—Cartes postales en couleurs naturelles, 10 sous par collection de 12 \$10.00—Brochure illustrée de 29 gravures des races de volailles les plus avantageusement connues au pays, 25 sous par poste. Ecrivez vos besoins et incluez toujours timbres pour réponse vite et assurée.—La Ferme Avicole Yamaska Saint-Hyacinthe.

L'ami du clerge

A vendre (Paroissial) et docteur avec tables décennales s'adresser: Abbé Meindre à Ruines (Cantal) France.

DÉCLARATION TRÈS CRITIQUÉE

C'EST CELLE QU'AU RAIT FAITE M. RODOLPHE LEMIEUX, LONDRES AU SUJET DE NOTRE BESOIN D'IMMIGRANTS. La déclaration qu'aurait faite récemment M. Rodolphe Lemieux, président de la Chambre des communes canadiennes, au cours d'un de ses discours à la Chambre des communes anglaises, et reproduite par la Presse canadienne, savoir, que notre pays avait besoin d'un nombre illimité d'ouvriers résolu à travailler plus de huit heures par jour, a été vivement

critiquée, hier soir, à l'Assemblée du conseil des métiers et du travail. Lecture a été donnée, au cours de cette assemblée, d'une lettre venant du parti ouvrier du Canada et dans laquelle celui-ci demande d'enquêter immédiatement ce sujet.

M. Gustave Franco, a déclaré qu'il serait préférable d'attendre des explications de la part de M. Lemieux lui-même avant de formuler quelque protestation officielle que ce soit. Les journaux qui ont publié la phrase attribuée au président de la Chambre des communes canadiennes, allèguent, ont tous eu la nouvelle de la même source et peuvent donc avoir été induits collectivement en erreur.

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

ASSURANCE
Normandin & Desrosiers
Courtiers en Assurances
232, RUE ST-JACQUES
Tél. Main 3983-4532. Montréal.

AVOCATS
Archambault & Marcotte
AVOCATS
20, rue St-Jacques. Tél. : Main 2761
Joseph Archambault, C.R., M.P., Emile Marcotte, L.L.B., J.-Edm. Gagnon, L.L.B.

ALDÉRIC BLAIN, A.L.L.
AVOCAT
Bureau du jour : 50, rue Notre-Dame-ouest
Immeuble Duluth, chambre 21.
Tél. : Main 2228
Aviseur légal de l'Association des Hommes d'affaires du Nord-Montréal.

CARTIER, LABELLE & BARCELO
AVOCATS
Chambre 708A, Immeuble "Power"
85-ouest, rue Craig
Tél. : MAIN 5328 MONTREAL

Arthur LALONDE
AVOCAT, PROCUREUR, ETC.
Etudes Forest, Lalonde et Coffin.
Edifice du Crédit Foncier, Montréal.
Résidence, téléphone : Est 2281.

LAVERIE & DEMERS
AVOCATS ET PROCUREURS
19, St-Jacques MONTREAL

Victor Pager Arm. Cloutier
PAGER & CLOUTIER
AVOCATS
Immeuble Power - 85-ouest, Craig
Tél. : Main 5598

ST-GERMAIN, GUERIN & RAYMOND
AVOCATS
Tél. Main 5154 30, rue St-Jacques.
P. St-Germain, L.L.L. L. Guerin, L.L.L.
B. Panet-Raymond, L.L.L.

Anatole Vanier Guy Vanier
VANIER & VANIER
AVOCATS
Tél. Main 2632 97, rue Saint-Jacques

NOTAIRE
CHS. ARCHAMBAULT
Notaire
775, AVENUE MONT-ROYAL-EST
Tél. St-Louis 2143

HORACE H. LIPPE
NOTAIRE
180, ST-JACQUES Main 3228

ESTAMPES EN CAOUTCHOUC
ESTAMPES
EN CAOUTCHOUC
EN TOUS GENRES
A. Derome & Cie
20, NOTRE-DAME-EST. Tél. M. 4679

CADRES! MIROIRS! MOULURES!
La Cie Wisintainer & Fils Inc.
Manufacturiers-Importateurs
IMAGERIES, VITRES, GLOBES, Etc.
Gros et détail
Bureau et magasin, 48, St-Laurent, 111, rue Clark.
MONTREAL, QUE.
Tél. : Plateau 2610.

PHOTOGRAPHE
ATELIER J. H. THIMINEUR
SPECIALITE
Groupe de composition pour les finissants de collège.
Sommation fournie sur demande.
2536, St-Hubert Tél. Cal. 849

Manufacturiers de carrosseries
JOS. BONHOMME, Limitée
AUTOMOBILES FORD
Manufacturiers de carrosseries de livraison. Vendeurs autorisés de l'automobile Ford. Toujours en mains: runabout, touring, coupé, sedan et camions. Pièces de rechange.
200 RUE GUY

HOPITAL
Tél. : EST 3799 Prix modérés
Hôpital N.-Dame de la Merci
POUR INVALIDES
138, ANNE
J.-ACHILLE DAVID
Entrepreneur p.-Electricien Président

MEDECIN
Dr J. M. E. PREVOST
Des hôpitaux de Paris-Londres-New-York
Clinique privée pour le traitement des maladies intimes de l'homme et de la femme: vices urinaires, reins, vessie et maladies vénériennes.
460, rue Saint-Denis, Montréal
Tél. : Est 7580

HERNIE guérie sans douleur ni opération
Dr P.-A. DANSEREAU
ST-LOUIS-DE-GONZAGUE
Cié Beauharnois, P. Q.

Consultations de 2 à 5 p.m. Est 6734
Docteur A. DESJARDINS
Médecin de l'Institut Ophtalmique—
Maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge
523, RUE ST-DENIS En face du carré St-Louis

DENTISTE
Dr Ad. L'ARCHEVÊQUE
CHIRURGIEN
DENTISTE
Téléphone St-Louis 1391 468, Parc Lafontaine Montréal.

Tél. EST 3549 9 à 5 heures
Dr ARTHUR BEAUCHAMP
CHIRURGIEN - DENTISTE
529, RUE ST-DENIS, MONTREAL
Nouveau bureau

MUSICIEN
J. N. CHARBONNEAU
DIRECTEUR DE L'INSTITUT MUSICAL ET DE LA SCHOLA CANTORUM
PIANO, HARMONIE,
CHANT GREGORIEN
Studio: 364-est, Sainte-Catherine.
Domicile: 668, Mullins - Victoria 10

PROFESSEURS
Droit. Médecine. Cours Pharmacie. Art dentaire.
Préparatoires aux examens, dirigés par
René SAVOIE, I.C. et I.E.
Bachelier ès-arts et ès-sciences appliquées, ex-professeur au collège Sainte-Marie et au collège Loyola.
Préparation au baccalauréat, à l'Université, en tout temps de l'année.
Résultats de l'année: des candidats présentés 75% REÇUS.
238, RUE SAINT-DENIS. Tél. Est 6162
En face de l'église Saint-Jacques.

Leblond de Brumath
259-EST, RUE ONTARIO
Bachelier de l'Université de France et de l'Université Laval, officier d'Académie, auteur de plusieurs ouvrages.
Le plus ancien corps de préparation aux examens établi à Montréal.
Qui veut devenir rapidement médecin? AVOCAT? DENTISTE? PHARMACIEN?

ECOLE PREPARATOIRE
Cours classiques. Brevets — examens.
Cours strictement privés — Cours spéciaux d'anglais.
INSTITUT LAROCHE, ENRG.
Dir. : EDM. LAROCHE, B. S.
195, rue Ste-Catherine-est. Tél. Est 7496

OPTICIEN
Examen de la vue
Lunettes et Lorgnons Tél. : Est 908
ALPHONSE-L. PHANEUF
OPTICIEN-OPTOMETRISTE
385, rue Saint-Denis, MONTREAL
Près de la rue Ontario.

COMPTABLES
P. A. GAGNON
COMPTABLE LICENCIÉ
(Chartered Accountant)
Chambre 315,
Edifice Montreal Trust
11, Places d'Armes Tél. : Main 4914

L. FONTAINE
EXPERT-COMPTABLE
VERIFICATEUR
ORGANISATION — INCORPORATION
115, Beigrave — Melrose 2507

J.-A. ARCHAMBAULT
COMPTABLE LICENCIÉ
Ci-devant du bureau de l'Inspecteur de l'impôt sur le revenu, district de Montréal.
30, rue St-Jacques, Chambre 42
Tél. : Main 1212
Résidence: Tél. Est 5618W.

PRETS SUR HYPOTHEQUES
A. JETTE & CIE, 35, St-Jacques chambre 10. Courtiers en immeubles, experts en propriétés, (Établi 1859). Prêts sur première et deuxième hypothèque; achats d'hypothèques et balances de prix de ventes.

PLATRIER
D. PARE
TRAVAUX D'ENDUITS A CONTRAT OU A L'HEURE — AUSSI REPARATIONS DE BLANCHISSAGE.
Travail sur satisfaction
1546, Papineau—Tél. : St-Louis 6792

Noël et le Jour de l'An au Foyer

Les Longues Fin de Semaines

Font de ces Deux Fêtes, Cette Année, une Excellente Occasion de Voyage

Les Services du Chemin de fer National Rendent ces Voyages Faciles

Aux provinces maritimes

EXPRESS MARITIME

Départ de Montréal (gare Bonaventure) à 10.45 a.m. tous les jours, sauf le samedi.

"OCEAN LIMITE"

Départ de Montréal (gare Bonaventure)

